

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES



**Le secteur rural, principal moteur de la croissance
économique**



NOVEMBRE 2003

REPUBLIQUE DU NIGER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DES RESSOURCES
ANIMALES

DECRET N° **2003-310**/PRN/MRA

du 14 novembre 2003

Portant approbation du
Document sur la Stratégie de
Développement Rural (SDR)

- VU la Constitution du 9 août 1999 ;
- VU le Décret n° 005-99/PRN du 31 décembre 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-116/PRN/MRA du 21 avril 2000, déterminant les attributions du Ministre des Ressources Animales ;
- VU le Décret n° 2002-263/PRN du 8 novembre 2002, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié par le Décret n° 2003-284/PRN du 24 octobre 2003 ;
- SUR Rapport du Ministre des Ressources Animales ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

DECRETE :

Article Premier.- Est approuvé tel qu'annexé au présent décret, le Document sur la Stratégie de Développement Rural (SDR).

Article 2.- Le Ministre des Ressources Animales, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Fait à Niamey, le 14 novembre 2003

Signé : Le Président de la République

MAMADOU TANDJA

Le Premier Ministre

HAMA AMADOU

Le Ministre des Ressources Animales

KORONEY MAOUE

Pour Ampliation :

Le Secrétaire Général
du Gouvernement


LAOUEL KADER MAHAMADOU

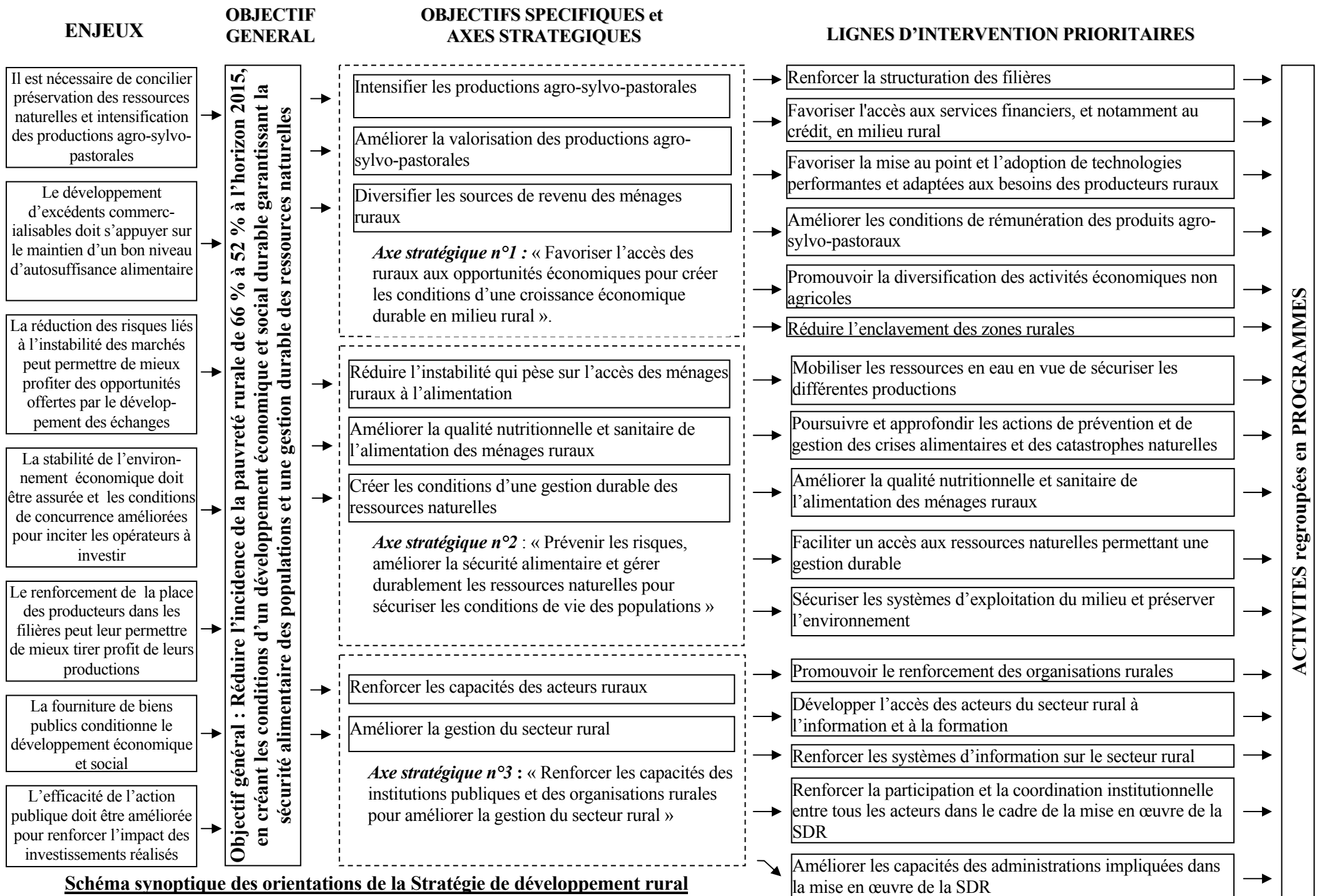


Schéma synoptique des orientations de la Stratégie de développement rural

RESUME

Pourquoi une Stratégie de développement rural ?

Le Niger, qui figure parmi les pays les plus pauvres du monde, a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Cette stratégie, fruit d'un processus participatif et itératif, a reçu le soutien de la communauté des bailleurs de fonds. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015. Dans cette perspective, elle assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique.

Cette prééminence du secteur rural dans la stratégie de réduction de la pauvreté résulte de son importance dans l'économie nationale. Sur les 11 millions d'habitants que compte le pays, 84% sont des ruraux [RGPH 2001] ; les productions issues de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation des forêts, de la faune et de la pêche représentent 41% du PIB et fournissent 44% des recettes d'exportation [DNS, comptes nationaux 2000]. Depuis la fin du boom de l'uranium (1979 – 1982), en dehors du secteur rural, les sources de croissance économique sont actuellement peu nombreuses et de faible ampleur.

Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR). L'élaboration de cette stratégie a démarré en décembre 2001 ; prenant comme point de départ les stratégies sectorielles et sous-sectorielles élaborées au cours des dernières années, la démarche a reposé sur une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés (au niveau national et au niveau régional) : cadres de l'administration, représentants du secteur privé, organisations de producteurs, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et partenaires au développement.

Quels sont les enjeux d'une réduction significative et durable de la pauvreté rurale ?

Depuis plusieurs années, en dépit des efforts engagés, le secteur rural connaît une situation préoccupante ; il s'agit notamment de : la productivité des systèmes de production, qui reste faible ; l'accroissement de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, qui est source de conflits ; l'exploitation « minière » des ressources naturelles, qui provoque une dégradation de l'environnement, parfois irréversible ; la croissance de la production de céréales de base (2,5% par an), qui est inférieure à celle de la population (3,1%) ; la difficulté pour les organisations professionnelles à jouer pleinement leur rôle face au désengagement de l'Etat.

De ce fait, les revenus dont disposent actuellement les ruraux ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté ; ainsi, 86 % des pauvres se trouvent en zone rurale.

Les politiques de libéralisation, mises en œuvre à partir du milieu des années 1980, ont permis de redresser les équilibres macro-économiques, mais elles n'ont pas réussi à enrayer de manière significative la pauvreté. Force est de constater que les défaillances de marché demeurent nombreuses (oligopoles, asymétries d'information, ...) et que l'environnement économique des producteurs continue d'être caractérisé par l'instabilité et l'incertitude. Dans de nombreux cas, l'ouverture accrue aux marchés internationaux a renforcé cette instabilité sans être compensée par des opportunités d'exportation supplémentaires.

Compte tenu des projections démographiques, qui estiment que le nombre de ruraux passera de 9 millions en 2001 à plus de 13 millions en 2015, la poursuite des tendances lourdes observées au cours des dernières décennies aboutirait à une insécurité alimentaire permanente et à une aggravation de la pauvreté.

Mais ce scénario tendanciel n'est pas inéluctable. En effet, les changements observés au sein de certains systèmes de production (par exemple : système des plaines de l'Est, système de vallée), montrent que, lorsque les conditions sont réunies, les producteurs peuvent s'engager dans un processus d'intensification tout en préservant les ressources naturelles, base productive de leurs activités. Les productions agro-sylvo-pastorales sont alors davantage insérées dans les échanges marchands : à l'amont, à travers l'achat d'intrants ; à l'aval, par la commercialisation des produits alimentaires demandés sur le marché national et le marché sous-régional. Le marché international est encore marginal pour les débouchés des produits agro-sylvo-pastoraux.

Comment faire en sorte que ces dynamiques positives soient consolidées et élargies ?

Les conditions à réunir sont nombreuses et peuvent varier d'une région à l'autre du pays ; cependant, la SDR considère que les plus importantes sont :

- l'intensification de la production combinée à une gestion concertée des ressources naturelles, afin d'enrayer l'exploitation minière de ces ressources et permettre une bonne valorisation des investissements collectifs, notamment ceux centrés sur la valorisation des ressources en eau ;

- le maintien d'un bon niveau d'autosuffisance alimentaire des producteurs, qui, pendant longtemps encore, sera un préalable à la production d'excédents commercialisables ;
- la réduction des risques liés à l'environnement économique de la production (instabilité des marchés nationaux, régionaux et internationaux ; caractère faiblement concurrentiel des transactions dans plusieurs filières) ;
- le renforcement des capacités des organisations de producteurs à participer à l'orientation des actions publiques dans le secteur (par exemple : la recherche agronomique, la formation/vulgarisation, le cadre législatif et réglementaire de la GRN, ...) et à agir dans le fonctionnement des filières ;
- la fourniture de biens publics (infrastructures hydrauliques, prévention et atténuation des crises, services sociaux de base, infrastructures de transport, recherche - formation - vulgarisation) sans lesquels les acteurs du secteur rural ne seront pas en mesure de saisir les opportunités économiques qui se présentent à eux ; ceci implique une amélioration de l'efficacité des administrations publiques.

Pour parvenir à réunir ces conditions, la SDR définit le champ et les modalités de l'action publique à partir de l'identification des biens publics indispensables au développement économique et social des ruraux et de la mise en évidence des défaillances de marché. C'est donc une combinaison optimale de l'action publique, du jeu du marché et des interventions des organisations de la société civile qui permettra de faire face aux enjeux actuels du développement rural.

Quelles sont les orientations majeures de la Stratégie de développement rural ?

L'objectif général assigné à la SDR est directement relié à l'objectif global de la SRP : il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% actuellement à 52% en 2015. Compte tenu des enjeux du développement rural identifiés précédemment, la SDR définit, pour atteindre cet objectif général, huit objectifs spécifiques, regroupés au sein de trois axes stratégiques :

1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.
3. Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

Dans un souci de lisibilité, les résultats attendus, correspondant à chacun des objectifs spécifiques, ont été regroupés en lignes d'intervention prioritaires. **Les trois axes stratégiques sont étroitement complémentaires les uns des autres** : si les conditions de vie des producteurs ruraux ne sont pas sécurisées, ceux-ci ne pourront prendre le risque d'une plus forte insertion dans les échanges marchands ; de même l'intensification des productions permettra, à certaines conditions, d'inverser le processus de dégradation des ressources naturelles ; enfin, la structuration des filières, l'amélioration des conditions de vie des populations et la gestion durable des ressources naturelles ne seront possibles que si les capacités des acteurs du secteur rural, tout particulièrement les producteurs, sont renforcées.

A travers la réalisation de ses objectifs, la SDR aura un impact dépassant le seul secteur rural : par un effet d'entraînement sur les secteurs amont et aval de la production, elle aura un impact sur l'ensemble de l'économie nationale. Par ailleurs, il faut souligner que la réussite de la SDR dépendra, en partie, de la mise en œuvre effective d'autres stratégies sectorielles non spécifiques au secteur rural (santé, éducation de base, bonne gouvernance, ...).

La cohérence et l'efficacité des axes stratégiques sera renforcée par le respect de principes communs d'actions : inscription dans le processus de décentralisation, promotion de l'initiative privée, bonne gouvernance de l'action publique, équité entre les bénéficiaires, engagement à long terme de tous les partenaires, prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux et, enfin, adaptation régulière en fonction des échecs et succès rencontrés.

Quelles sont les modalités de mise en œuvre de ces orientations ?

Après avoir déroulé l'ensemble du cadre logique de la stratégie, il est apparu opportun de regrouper les actions et les résultats attendus au sein d'un nombre limité de programmes. Ceux-ci constitueront les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquels s'inséreront progressivement les projets et programmes de développement rural en cours. Au stade actuel des réflexions, quatorze programmes ont ainsi été identifiés. Dix d'entre eux sont des programmes structurants, qui concerneront l'ensemble des filières ; quatre programmes constituent des programmes sectoriels prioritaires.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la mise en œuvre de la SDR sera assurée par une structure de coordination unique, de niveau ministériel, qui s'appuiera sur le dispositif institutionnel ayant présidé à son élaboration. La maîtrise d'ouvrage des programmes sera confiée aux différents ministères techniques.

Le financement de la SDR sera réalisé dans le cadre d'une approche programme en privilégiant progressivement l'aide budgétaire, afin d'améliorer l'efficacité de la dépense publique (harmonisation des procédures, renforcement de la coordination entre l'Etat et les partenaires au développement et entre eux-ci, ...).

Le suivi et l'évaluation de la SDR seront réalisés dans un cadre cohérent afin de disposer des informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées dans les différents programmes. La diffusion des informations et la production d'outils d'analyse permettront d'alimenter la démarche participative de mise à jour périodique de la SDR. La mise en place du dispositif de suivi-évaluation impliquera la définition d'un noyau d'indicateurs d'impacts et de résultats consensuels et la dynamisation du système public de statistiques.

Vue d'ensemble des programmes de mise en œuvre de la SDR

	Programmes	Sous-programmes (SP)
Programmes structurants	1. Programme « développement local et communautaire »	
	2. Programme « gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) »	
	3. Programme « organisations professionnelles et structuration des filières »	SP « Cadres de concertation interprofessionnels » SP « Renforcement et structuration des organisations professionnelles » SP « Mise en marché des produits agrosylvo-pastoraux » SP « Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural »
	4. Programme « infrastructures rurales »	SP « Infrastructures de transport » SP « Infrastructures de communication » SP « Electrification rurale »
	5. Programme « systèmes financiers ruraux »	
	6. Programme « recherche – formation – vulgarisation »	
	7. Programme « Renforcement des institutions publiques du secteur rural »	SP « Restructuration des institutions publiques du secteur rural » SP « Systèmes d'information et connaissance du secteur rural »
	8. Programme « Eau potable et assainissement »	
	9. Programme « Réduction de la vulnérabilité des ménages »	SP « Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles » SP « Santé – nutrition » SP « Augmentation des revenus des plus vulnérables »
	10. Programme « Préservation de l'environnement »	
Programmes sectoriels prioritaires	11. Programme « Développement de l'irrigation »	
	12. Programme « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »	
	13. Programme « Restauration des terres et reboisement »	
	14. Programme « Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »	

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGRHYMET ...	Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEN/SAD.....	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CES.....	Conservation des Eaux et des Sols
CNEDD.....	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSA	Comité National de Sécurité Alimentaire
DRS	Défense et Restauration des Sols
DSCN	Direction des Statistiques et des Comptes Nationaux
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Œuvre
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Régions Semi-Arides Tropicales (acronyme en anglais)
IEC.....	Information Éducation Communication
IMF	Institutions de MicroFinances
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique
LIP	Ligne d'Intervention Prioritaire
MDA.....	Ministère du Développement Agricole
MICS	<i>Multiple Indicators Cluster Sample survey</i>
MRA.....	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC.....	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OPA.....	Organisation des Professionnels Agricoles
OPVN.....	Office des Produits Vivriers du Niger
OR.....	Organisation Rurale
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PIB.....	Produit Intérieur Brut
PNEDD	Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNGSA.....	Programme National Global de Sécurité Alimentaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RINI.....	Riz du Niger
SAU	Surface Agricole Utile
SDR.....	Stratégie de Développement Rural
SIGNER.....	Système d'Information Géographique du Niger
SNCP.....	Société Nigérienne de Collecte des Cuirs et Peaux
SONARA	Société Nationale de Commercialisation d'Arachide
SONERAN.	Société Nigérienne d'Exploitation des Ressources Animales
SOTRAMIL	Société de Transformation de Mil
SP.....	Sous-Programme
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TEC.....	Tarif Extérieur Commun
UA	Union Africaine
UBT	Unité Bétail Tropical
UEMOA.....	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNC.....	Union Nationale des Coopératives

SOMMAIRE

RESUME	III
SIGLES ET ABREVIATIONS	VI
SOMMAIRE	VII
UNION NATIONALE DES COOPERATIVESINTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE	5
A. CONTEXTE :	5
<i>A.1. Des activités agro-sylvo-pastorales diversifiées mais peu productives.....</i>	<i>5</i>
A.1.1. Agriculture pluviale et irriguée.....	5
A.1.2. Elevage.....	7
A.1.3. Pêche et pisciculture.....	7
A.1.4. Productions forestières.....	7
A.1.5. Activités rurales non agricoles.....	8
A.1.6. Des structures de production essentiellement familiales.....	8
<i>A.2. Des systèmes agraires présentant un potentiel d'intensification.....</i>	<i>8</i>
A.2.1. Le système pastoral du nord.....	8
A.2.2. Le système de la zone de transition (zone du front des cultures).....	9
A.2.3. Les systèmes de la zone d'agriculture pluviale.....	9
A.2.4. Systèmes d'agriculture irriguée et d'oasis.....	10
A.2.5. Les autres systèmes.....	11
<i>A.3. Un rôle de l'Etat qui a connu une évolution progressive.....</i>	<i>11</i>
A.3.1. Mise en place de politiques sectorielles (1960 – 1973).....	12
A.3.2. Priorité à l'autosuffisance alimentaire (1974 – 1983).....	12
A.3.3. Libéralisation dans le cadre de l'ajustement structurel (1984 – 1991).....	13
A.3.4. Vers un rôle accru des acteurs privés (depuis 1991).....	14
<i>A.4. Une pauvreté rurale massive et multiforme.....</i>	<i>14</i>
A.4.1. Le défi de la croissance démographique :.....	14
A.4.2. La faible valorisation du capital humain :.....	15
A.4.3. La pauvreté monétaire.....	15
B. LES ENJEUX D'UN DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE	15
<i>B.1. Il est nécessaire de concilier préservation des ressources naturelles et intensification des productions agro-sylvo-pastorales.....</i>	<i>16</i>
<i>B.2. Le développement d'une production commercialisée doit s'appuyer sur le maintien d'un bon niveau d'autosuffisance alimentaire.....</i>	<i>17</i>
<i>B.3. La réduction des risques liés à l'instabilité des marchés peut permettre de mieux profiter des opportunités offertes par le développement des échanges.....</i>	<i>18</i>
<i>B.4. La stabilité de l'environnement économique doit être assurée et les conditions de concurrence améliorées pour inciter les opérateurs à investir.....</i>	<i>19</i>
<i>B.5. Le renforcement de la place des producteurs dans les filières peut leur permettre de mieux tirer profit de leurs productions.....</i>	<i>20</i>
<i>B.6. La fourniture de biens publics conditionne le développement économique et social.....</i>	<i>20</i>
<i>B.7. L'efficacité de l'action publique doit être améliorée pour renforcer l'impact des investissements réalisés.....</i>	<i>21</i>
DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS	23
A. L'OBJECTIF GENERAL ASSIGNE A LA SDR	23
B. LES AXES STRATEGIQUES ET LES LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DE LA SDR	24
<i>B.1. Axes stratégique n°1 : favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.....</i>	<i>25</i>
B.1.1. Renforcer la structuration des filières.....	25
B.1.2. Favoriser et pérenniser l'accès aux services financiers en milieu rural.....	26
B.1.3. Favoriser la mise au point et l'adoption de technologies performantes et adaptées aux besoins des producteurs ruraux.....	26

B.1.4.	Améliorer les conditions de rémunération des produits agro-sylvo-pastoraux.....	27
B.1.5.	Promouvoir la diversification des activités économiques non agricoles.....	27
B.1.6.	Réduire l'enclavement des zones rurales	27
B.2.	Axe stratégique n°2 : Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.....	28
B.2.1.	Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions.....	28
B.2.2.	Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles.....	29
B.2.3.	Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux	30
B.2.4.	Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable.....	30
B.2.5.	Sécuriser l'exploitation du milieu et préserver l'environnement	30
B.3.	Axe stratégique n°3 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.....	31
B.3.1.	Promouvoir le renforcement des organisations rurales	31
B.3.2.	Développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation	32
B.3.3.	Renforcer les systèmes d'information sur le secteur rural.	32
B.3.4.	Renforcer la participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR.....	32
B.3.5.	Améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR....	33
C.	PRINCIPES D'INTERVENTION	33
C.1.	L'inscription de la SDR dans le processus de décentralisation.....	33
C.2.	La promotion de l'initiative privée et la responsabilisation des acteurs	33
C.3.	La bonne gouvernance et la proportionnalité de l'action publique.....	34
C.4.	L'équité entre les bénéficiaires de l'action publique.....	34
C.5.	Un engagement à long terme des différents partenaires.....	35
C.6.	La prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux	35
C.7.	L'actualisation périodique de la stratégie	36
TROISIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE		37
A.	LES PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDR	37
A.1.	Programmes « structurants »	38
A.1.1.	Programme « développement local et communautaire »	38
A.1.2.	Programme « gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) »	39
A.1.3.	Programme « organisations professionnelles et structuration des filières »	39
A.1.4.	Programme « infrastructures rurales »	41
A.1.5.	Programme « systèmes financiers ruraux »	41
A.1.6.	Programme « recherche – formation – vulgarisation »	42
A.1.7.	Programme « Renforcement des institutions publiques du secteur rural »	43
A.1.8.	Programme « Eau potable et assainissement »	44
A.1.9.	Programme « Réduction de la vulnérabilité des ménages »	44
A.1.10.	Programme « Préservation de l'environnement »	45
A.2.	Programmes sectoriels prioritaires	45
A.2.1.	Programme « Développement de l'irrigation »	45
A.2.2.	Programme « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »	46
A.2.3.	Programme « Restauration des terres et reboisement »	46
A.2.4.	Programme « Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »	47
B.	LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDR :	47
B.1.	Le dispositif de mise en œuvre.....	47
B.2.	Le mécanisme de financement public.....	48
B.3.	Le mécanisme de suivi-évaluation.....	48
ANNEXES		51
ANNEXE 1.	RAPPEL DU PROCESSUS D'ELABORATION	52
ANNEXE 2.	PRINCIPAUX DOCUMENTS DE STRATEGIE ELABORES DANS LE SECTEUR RURAL DEPUIS L'INDEPENDANCE	53
ANNEXE 3.	DONNEES ECONOMIQUES	54

INTRODUCTION

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), adoptée par le gouvernement en janvier 2002, a assigné au secteur rural le rôle de principal moteur de la croissance économique du pays à l'horizon 2015. Cette place prépondérante donnée au développement rural résulte de l'importance des productions agro-sylvo-pastorales¹ dans la formation du PIB, de l'existence de sources de croissance à faire fructifier et, également, de l'ampleur de la pauvreté en milieu rural. Dans ce contexte, l'élaboration d'une Stratégie de Développement Rural (SDR) a été engagée, en vue de donner un contenu opérationnel à la SRP dans ce secteur. Une fois validée par l'ensemble des acteurs du secteur et adoptée par le gouvernement, la SDR constituera le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural.

A l'image de ce qui a prévalu pour la SRP, la démarche d'élaboration de la SDR a reposé sur un processus participatif, progressif et itératif impliquant des cadres de l'administration, des représentants du secteur privé, des organisations de producteurs, des ONG et des partenaires au développement. Ce processus, piloté par des instances spécifiques (comité de concertation Etat – donateurs, comité de pilotage, groupe technique de travail et comité de rédaction) s'est déroulé en deux phases principales²:

- la première (Décembre 2001 – mars 2002) a abouti à la rédaction d'un document préliminaire, synthétisant l'ensemble des stratégies sous-sectorielles existantes, qui a été adopté en mars 2002 ;
- la deuxième phase (avril 2002 – juin 2003) a conduit, à l'issue d'une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés (au niveau national et dans chacune des régions), au présent document.

Ce document sera complété, dans un troisième temps, par un plan d'action détaillé, définissant les activités à mener, le rôle des acteurs, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation³.

La réduction de la pauvreté en milieu rural ne se limite pas à une croissance des productions agro-sylvo-pastorales et à une augmentation des revenus non agricoles. Elle nécessite aussi un meilleur accès des ruraux à un certain nombre de biens et services, dont la fourniture relève de l'action publique : éducation, santé, infrastructures de transport, etc. De ce fait, les contours de la SDR ont été définis de la manière suivante :

- Lorsque la fourniture de biens et services publics n'est pas spécifique au secteur rural (par exemple : services de santé, éducation de base, bonne gouvernance,...), les actions correspondantes n'ont pas été intégrées à la SDR. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que l'amélioration (qualitative et quantitative) de l'accès des ruraux à ces biens et services, constitue une condition fondamentale de réussite de la SDR. En d'autres termes, les objectifs et les résultats attendus exposés dans la présente stratégie ne pourront être pleinement atteints que si des progrès significatifs sont réalisés en matière de services de santé, de scolarisation, d'alphabétisation et de bonne gouvernance.
- Toutes les fois où l'action publique se décline de manière spécifique en milieu rural, les interventions correspondantes ont été intégrées à la SDR. C'est, par exemple, le cas de l'accès à l'eau potable, de l'éducation nutritionnelle ou encore de la formation professionnelle.

¹ Le terme agro-sylvo-pastoral est employé ici, par convention, pour désigner l'ensemble des productions du secteur primaire issues des activités agricoles, d'élevage, d'exploitation des ressources forestières (faune et flore), de pêche, de pisciculture, d'apiculture etc.

² Voir en annexe n° 1, la présentation du déroulement de la préparation de la SDR et du cadre institutionnel mis en place à cet effet.

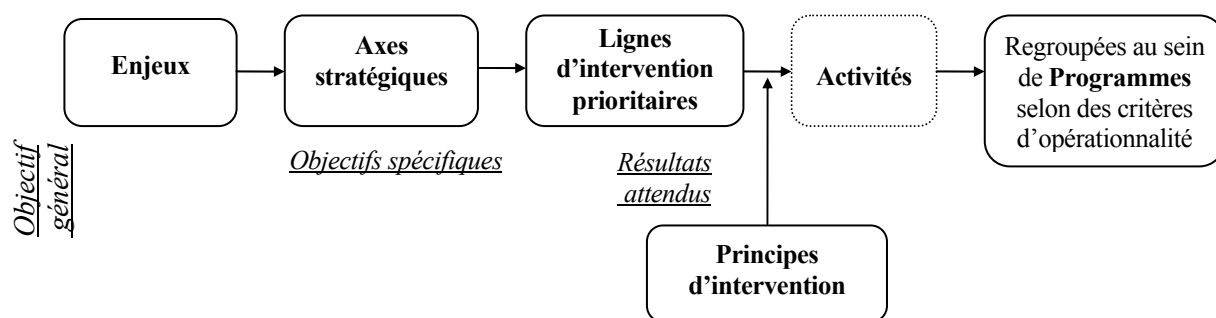
³ Voir, ci-dessous, la dernière partie de l'introduction.

Par ailleurs, il faut souligner que la stratégie a une ambition qui dépasse les zones rurales du Niger : en créant de nouvelles opportunités d'investissement, le développement rural aura un impact sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, la SDR contribuera, en complémentarité et cohérence avec d'autres stratégies sectorielles, à améliorer les conditions d'existence de l'ensemble de la population du Niger.

En ce qui concerne la logique de construction de la SDR, le point de départ réside dans son objectif général : **réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% en 2015**. Une fois cet objectif défini, il s'agit d'identifier les conditions principales qui permettront de l'atteindre. C'est l'objet de la formulation des enjeux, qui constitue le cœur de l'analyse du problème et de l'argumentation des orientations, en établissant les relations analytiques entre l'objectif général assigné à la SDR et les caractéristiques de l'économie rurale du Niger (prédominance du risque, précarité et faible capitalisation des unités de production, importance du secteur rural dans l'économie nationale, limites de l'intervention de l'Etat et des capacités du marché à répondre à toutes les attentes de la population). L'identification des enjeux aboutit à la formulation des objectifs spécifiques de la SDR, qui sont regroupés, pour plus de lisibilité, en trois axes stratégiques. Ce souci de lisibilité a conduit à regrouper également les résultats attendus, correspondant à chacun des objectifs spécifiques, en lignes d'intervention prioritaires.

En principe, la présentation de la stratégie aurait dû se poursuivre par les activités prévues. Néanmoins, compte tenu, d'une part, du nombre élevé de résultats attendus, et, d'autre part, de la nécessité d'aboutir à des ensembles opérationnels permettant une mise en œuvre effective de la stratégie, il a été jugé plus pertinent de regrouper des activités relevant de différents résultats attendus, voire de différents objectifs spécifiques, au sein de programmes. Ceux-ci constituent les unités opérationnelles d'exécution de la SDR, dans lesquels s'inséreront progressivement les projets et programmes de développement rural en cours ou en instruction. Afin de renforcer la cohérence de ces programmes, un certain nombre de principes communs d'intervention sont définis.

Le schéma ci-dessous résume la logique d'élaboration de la SDR :



L'élaboration de la SDR a donc été guidée par une double préoccupation : d'un côté, la rigueur dans l'enchaînement logique qui va de l'analyse des problèmes à la formulation des propositions opérationnelles ; de l'autre, la plus grande clarté possible dans l'exposé de l'analyse et des orientations. Ces deux préoccupations sous-tendent la structuration du présent document, organisé en trois grandes parties :

- La première partie, intitulée « problématique », rappelle les traits principaux du secteur rural nigérien, puis expose les principaux enjeux identifiés pour atteindre l'objectif général assigné à la SDR.
- La seconde partie, intitulée « orientations », détaille les fondements et les implications de l'objectif général. Puis, sur cette base, elle présente de manière argumentée les trois axes stratégiques retenus et les lignes d'intervention prioritaires correspondant à chacun d'eux. Enfin, elle énonce les principes qui serviront de références dans l'exécution de la stratégie.

- La troisième partie, intitulée « mise en œuvre », expose les programmes retenus pour l'opérationnalisation de la SDR avant de présenter succinctement les modalités de mise en œuvre de celle-ci (cadre institutionnel, mécanisme de financement et dispositif de suivi-évaluation).

Les orientations et les programmes définis dans le présent document seront complétés par un **plan d'action** qui définira de façon plus précise les actions à mener, les ressources nécessaires, les objectifs quantifiés et les indicateurs de suivi et d'évaluation. Or, en matière de développement rural, plus encore que dans d'autres domaines, les liens entre l'action publique et les résultats obtenus ne sont jamais directs. Les impacts de l'action publique dépendent à la fois des conditions climatiques, de l'environnement sous-régional⁴ et international et des multiples décisions prises par les acteurs du secteur. C'est pourquoi la définition de résultats précis par programme nécessitera des travaux complémentaires. Certains de ces travaux sont d'ores et déjà programmés ou en cours de réalisation ; il s'agit des études concernant le cadrage macro-économique et financier de la SDR, les perspectives d'évolution des systèmes de production, la définition du dispositif de suivi-évaluation de la stratégie et, enfin, l'examen des impacts institutionnels de la SDR.

⁴ Dans le document, les termes « sous-région » et « sous-régional » se rapportent à la région « Afrique de l'Ouest ».

PREMIERE PARTIE :

PROBLEMATIQUE

A. CONTEXTE :

Le Niger est un pays enclavé de 1.267.000 Km², dont la frontière la plus méridionale est à plus de 600 km de la mer (Golfe de Guinée). Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigéria et le Bénin et à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali.

L'environnement naturel, austère, est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, et des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité. On distingue quatre zones climatiques (figure n°1) :

- La zone sahélo-soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie par an au cours des années normales ;
- La zone sahélienne couvre 10% du pays et reçoit 350 à 600 mm de pluie ;
- La zone sahélo-saharienne qui représente 12% de la superficie du pays (150 mm à 350 mm) ;
- La zone saharienne, désertique, qui couvre 77% du pays (moins de 150 mm par an).

Malgré ces contraintes naturelles, le secteur rural occupe une place primordiale dans l'économie nationale. Sa contribution à la formation du PIB (41 % en 2001) et aux recettes d'exportation (44 %) en fait le premier secteur d'activités (voir encadré n°1). En outre, il est le premier pourvoyeur d'emploi : l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont pratiqués par la très grande majorité des ruraux qui représentent 83,8% de la population totale⁵.

A.1. DES ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES DIVERSIFIEES MAIS PEU PRODUCTIVES

L'économie rurale est caractérisée par une grande diversité de spéculations, correspondant aux potentialités du milieu des différentes régions du pays. Elle repose essentiellement sur des structures de production de type familial et des techniques traditionnelles et peu productives. La description sommaire de ses différentes composantes permet d'introduire les enjeux développés dans le chapitre suivant.

A.1.1. Agriculture pluviale et irriguée

Les principales espèces cultivées sont les céréales (mil, sorgho, riz, fonio, maïs) et des cultures de rente (niébé, arachide, voandzou, sésame, oseille, souchet coton).

⁵ Recensement général de la population 2001

La taille moyenne des exploitations d'agriculture pluviale est de 5 ha pour environ 6 actifs agricoles. Les pratiques culturales paysannes sont caractérisées par un faible niveau d'intensification et restent très majoritairement manuelles. Les rendements obtenus sont faibles et très fluctuants.

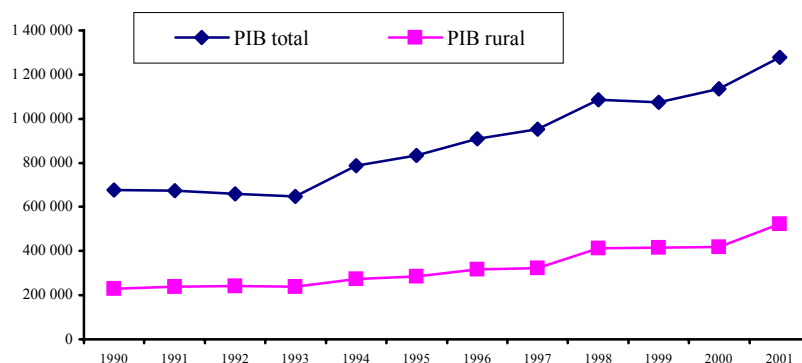
La faiblesse de la fertilisation, la réduction des jachères et l'extension des terres de culture par le défrichage de terres marginales favorisent le développement de l'érosion hydrique et éolienne et ne permettent plus d'assurer la reproduction de la fertilité des sols. On estime que moins de 4% de la surface d'agriculture pluviale reçoit de l'engrais⁶ : en l'an 2000, sur 20 000 tonnes d'engrais utilisées dans l'ensemble du pays, les cultures pluviales ne représentaient que moins de la moitié.

Encadré n°1 : Le poids du secteur rural dans l'économie nationale

En 2001, les productions agro-sylvo-pastorales représentent 41% du PIB total du pays [1], contre seulement 34% en 1990 (voir graphique ci-dessous). La dernière décennie a ainsi été marquée par une croissance plus rapide du secteur agro-sylvo-pastoral (+ 128% en prix courants) que de l'ensemble de l'économie (+ 89%). Cette augmentation du poids relatif des activités rurales dans la formation de la richesse nationale, résulte essentiellement de l'accroissement de la part des productions agricoles, qui passe de 20% à 27% du PIB total entre 1990 et 2001, tandis que les parts de l'élevage et de l'ensemble « pêche et forêt » restent constantes (respectivement, 10% et 4%). Cette croissance relativement forte des productions agricoles ne doit pas masquer leurs fortes variations inter-annuelles, du fait de la prépondérance des cultures pluviales : entre 1975 et 1995, par exemple, la variation moyenne de la production de céréales d'une année sur l'autre a été de 22%.

Toutefois, malgré ces progrès, la création de richesse par habitant des zones rurales est environ 5 fois plus faible que celle des urbains : le PIB des sous-secteurs agriculture, élevage, forêt et pêche rapporté au nombre d'habitants des zones rurales est de 59 000 Fcfa / habitant contre 283 000 Fcfa / habitant pour les PIB des secteurs secondaires et tertiaires rapportés à la population urbaine [données 2001].

Poids du secteur rural dans le produit intérieur brut 1990 - 2001 (prix courants, en millions FCFa)



Les produits agro-sylvo-pastoraux représentent 39% des recettes totales d'exportation [2], soit 88% des recettes hors uranium. Parmi eux, les produits de l'élevage se placent au premier rang avec 22% des exportations. Il s'agit essentiellement d'animaux sur pied (bovins, ovins, caprins et camelins). Les denrées agricoles représentent 16% des exportations totales, constituées essentiellement de produits bruts (oignon, niébé, souchet, dattes, arachide) et de coton égrené. Tous ces produits sont majoritairement vendus au Nigeria (90% pour la filière bétail – viande), à l'exception de l'oignon dont les pays de l'UEMOA constituent la destination privilégiée.

Mais, au total, la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires reste lourdement déficitaire et contribue pour 28% au déficit de la balance commerciale totale : les importations s'élèvent à 73 milliards Fcfa tandis que les exportations atteignent seulement 48 milliards Fcfa. En effet, les importations de produits alimentaires, essentiellement constituées de riz, d'huile de palme, de sucre, de produits laitiers, et de farine de blé, représentent 33% des dépenses d'importation du pays. Ces denrées proviennent essentiellement de l'extérieur de la zone CEDEAO, à l'exception de l'huile de palme. Les intrants agricoles (engrais, insecticides, matériel d'irrigation, ...) représentent quant à eux une faible part des importations totales, environ 2%.

[1] Sauf mention contraire, les données citées dans cet encadré proviennent des publications de la DSCN.

[2] Toutes les données relatives au commerce extérieur correspondent à des moyennes pour la période 1998-2001

Les cultures irriguées sont généralement pratiquées sur de petites superficies. Les périmètres irrigués ont par exemple été conçus pour des parcelles de 0,25 à 0,5 ha par famille. L'exiguïté des parcelles rend l'exploitation non viable au plan économique lors des divisions de successions. Les dysfonctionnements dans la gestion collective de l'eau et les difficultés d'entretien des ouvrages hypothèquent la pérennité de ces systèmes.

A.1.2. Elevage

L'élevage le plus courant en milieu rural est de type extensif à semi-extensif. L'effectif du cheptel national, estimé à plus de 7 millions d'UBT⁷ en 2002, est composé de bovins, ovins, caprins, camelins, équins et asins.

L'alimentation de base du cheptel provient essentiellement de l'exploitation des parcours naturels et reste tributaire de la pluviométrie. La baisse progressive de la valeur nutritive des pâturages en saison sèche entraîne des carences alimentaires. Beaucoup de troupeaux migrent alors vers les zones agricoles, situées plus au sud. Réciproquement, la zone pastorale constitue le refuge du cheptel de la zone agricole, pendant l'hivernage. L'augmentation du cheptel conduit progressivement à des contraintes d'accès au fourrage et donc une compétition accrue entre éleveurs, d'une part, et agriculteurs et éleveurs, d'autre part..

Le problème d'alimentation en eau du cheptel se pose avec acuité, en raison du faible maillage et de l'insuffisance des points d'eau, des difficultés d'exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est trop profond (plus de 60 m), de l'abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages réalisés. La santé animale est un sujet de préoccupation, malgré l'amorce de la privatisation de la profession vétérinaire.

D'autres activités d'élevage peuvent constituer des sources de revenus complémentaires non négligeable pour les ménages ruraux : aviculture, élevage non conventionnel, apiculture, etc.

A.1.3. Pêche et pisciculture

Le Niger dispose de ressources halieutiques appréciables dans les nombreux plans d'eau du pays (40 000 ha) : fleuve Niger et affluents, Lac Tchad, Komadougou Yobé, mares naturelles et retenues d'eau artificielles. Le potentiel halieutique dépend en grande partie des conditions hydrologiques (crue, inondation) et de l'équilibre des écosystèmes. La faible prise en compte de la pêche dans les documents de stratégies nationales et l'absence de prise en compte de l'aquaculture et des pêcheries amplifiées dans le code de la pêche ont contribué à rendre précaire les conditions de vie des communautés de pêcheurs ; ce qui accroît la pression sur la ressource. En effet, la production halieutique nationale concerne plus de dix mille (10 000) pêcheurs et ce chiffre augmentera avec le développement progressif des pêcheries amplifiées et la structuration de la filière.

A.1.4. Productions forestières

Les superficies forestières représentent environ 16% de la superficie du pays et fournissent environ 87% des besoins énergétiques nationaux. Elles sont essentiellement constituées de formations naturelles clairsemées et ont une productivité primaire comprise entre 0,3 et 1 tonne de matière sèche par hectare.

La faune et la flore des espaces forestiers, exploitées selon des pratiques traditionnelles, constituent des sources de revenus monétaires d'appoint pour les populations rurales et jouent un rôle très important dans l'alimentation humaine, notamment en période de disette, comme complément alimentaire. Elles sont également le principal pourvoyeur des produits de la pharmacopée traditionnelle. Tous ces produits font l'objet d'échanges croissants en milieu rural et dans les centres urbains.

⁷ Unité Bétail Tropical

La filière de la gomme arabique se développe tout particulièrement, avec une production estimée entre 2 000 et 4 000 tonnes par an, notamment grâce aux plantations privées et communautaires.

A.1.5. Activités rurales non agricoles

Les activités rurales non-agricoles constituent des sources significatives de revenu, car elles contribuent pour 4% au PIB agricole. Il s'agit notamment de l'artisanat, de la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, de la fabrication du matériel agricole et ménager, de la construction, de la restauration, du petit commerce, de l'exploitation artisanale des ressources minières, mais aussi des migrations saisonnières temporaires vers les centres urbains du pays ou de la sous-région. Beaucoup de ces activités font partie de l'économie des filières agro-sylvo-pastorales.

Ces activités sont une dimension importante des stratégies de diversification des revenus, constituant pour les ménages des « filets de sécurité », face à la variabilité de la production agro-sylvo-pastorale. Elles représentent des gisements d'emploi importants en zone rurale pour les années à venir.

A.1.6. Des structures de production essentiellement familiales

Les unités de production sont définies par l'existence d'un domaine dans lequel une unité familiale plus ou moins élargie exploite en commun certaines terres sous l'autorité d'un chef d'exploitation. Des sous-unités sont gérées par des groupes d'individus tels que les ménages, les femmes, les jeunes hommes et représentent des unités de consommation. La partie exploitée en commun assure la couverture de besoins matériels et sociaux de l'ensemble de l'exploitation. Le chef d'exploitation joue un rôle principal dans la gestion des produits de l'exploitation. Cette concentration du pouvoir économique est un élément de gestion du risque à travers la constitution de mécanismes de solidarité mais elle peut être vécue comme un frein à l'émancipation et au développement des éléments les plus dynamiques des familles.

Le revenu monétaire moyen par ménage d'exploitant ne dépasse pas 35.000 FCFA. Ces revenus modiques ne permettent pas de financer les facteurs de production et l'investissement.

Une des caractéristiques des systèmes de production est la complexité des relations qu'ils nouent entre eux de manière à tirer parti des complémentarités entre l'agriculture et l'élevage. Traditionnellement, beaucoup de troupeaux migraient des zones pastorales vers les zones agricoles en saison sèche pour profiter des résidus agricoles et participer à la fertilisation des terres à ensemercer. Aujourd'hui, cette synergie tend à disparaître du fait du développement des activités d'élevage au Sud et la progression des terres de culture au dépend des espaces pâturables (jachères et enclaves pastorales).

A.2. DES SYSTEMES AGRAIRES PRESENTANT UN POTENTIEL D'INTENSIFICATION

L'économie des zones rurales varie beaucoup d'une zone à l'autre en fonction du contexte physique, climatique ou économique. Cette variabilité peut être décrite à travers les différents systèmes agraires, définis comme une combinaison d'activités agro-sylvo-pastorales, caractéristique d'un mode de gestion du milieu, dans une unité agro-écologique donnée. Ces différents systèmes, représentés sur la figure 1, ont des potentialités très différentes.

A.2.1. Le système pastoral du nord

Ce système s'étend sur toute la zone nord-sahélienne du pays comprenant ainsi une partie de la région d'Agadez, la majeure partie de la région de Diffa, la moitié nord des régions de Tahoua et Zinder et une frange importante au nord des régions de Maradi et Tillabéri.

L'atout principal de ce système est d'être le seul à pouvoir exploiter cet immense espace faiblement productif par la mobilité des troupeaux. La production fourragère globale de cette zone laisse encore une certaine marge de manœuvre en terme d'accroissement de la charge en animaux, en particulier de

l'élevage camelin. Mais la gestion rigoureuse des pâturages, couplée avec l'implantation judicieuse de points d'eau, constitue une condition pour son développement.

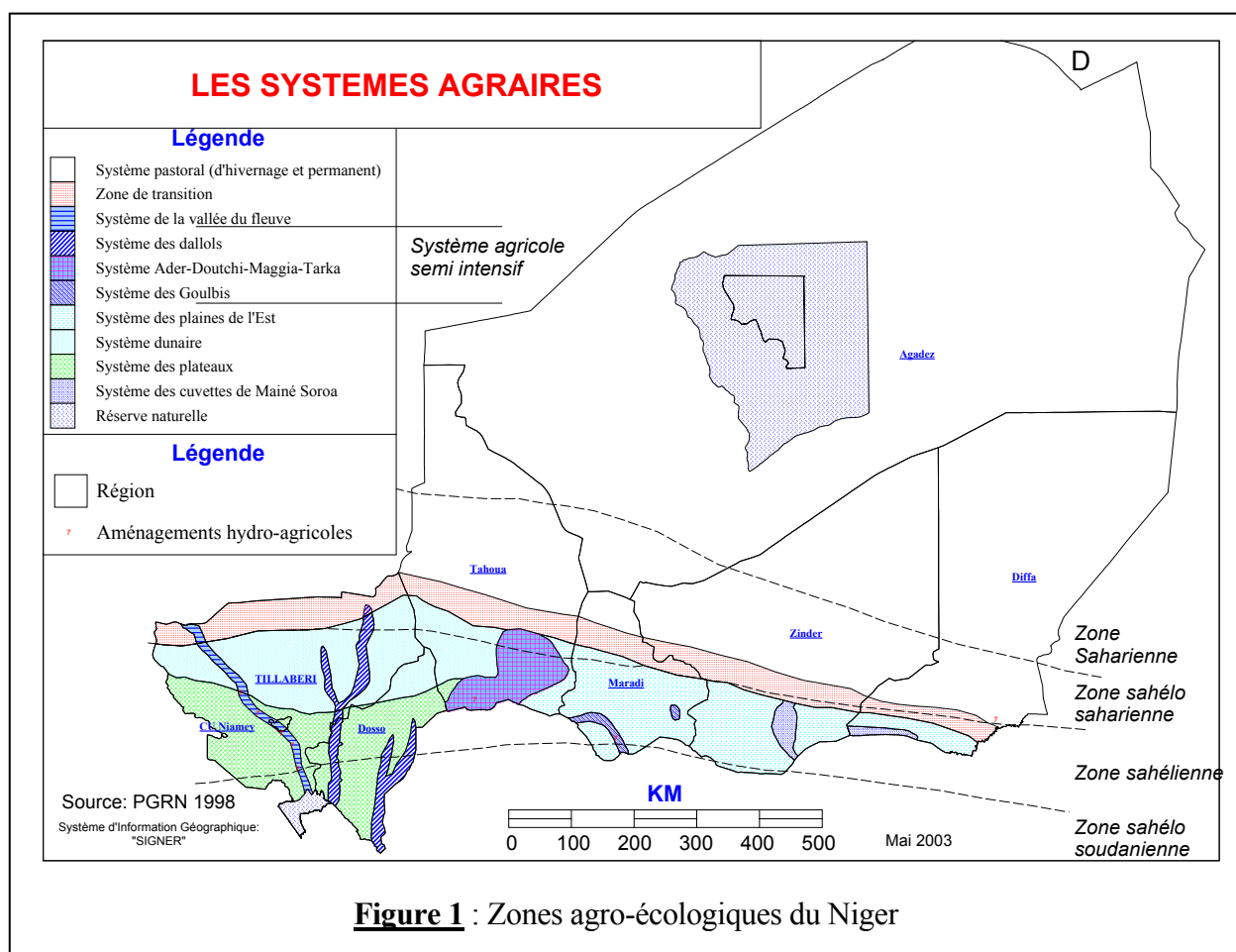


Figure 1 : Zones agro-écologiques du Niger

A.2.2. Le système de la zone de transition (zone du front des cultures)

Ce système fait la jonction entre la zone pastorale et la zone agricole. Il correspond à la partie sud de la zone pastorale qui a été progressivement gagnée par les cultures du fait du croît démographique. Son développement a entraîné une régression des espaces de pâturages et les terres défrichées se sont avérées peu productives et se sont même rapidement dégradées, accroissant ainsi la désertification.

Cet étage agro-écologique constitue une marge de sécurité importante pour les systèmes pastoraux. La valorisation de cette zone pourrait être améliorée en confortant sa vocation pastorale, particulièrement dans une perspective d'intensification du système pastoral (*ranching*) et de diminution progressive des mécanismes de transhumance vers le sud.

A.2.3. Les systèmes de la zone d'agriculture pluviale

❖ Le système dunaire

Ce système est localisé dans les parties nord des régions de Tillabéri, Dosso, centre ouest de Tahoua et dans les plaines sud-ouest de la région de Diffa. En fait, ce système se distingue peu de celui de la zone de transition. L'élevage y est moins important et la pluviométrie un peu plus élevée (supérieure à 400 mm). On y rencontre un système agro-pastoral de type extensif où la monoculture du mil est encore prépondérante mais avec de faibles rendements. La production céréalière est en général inférieure aux besoins des familles. Suite à la croissance démographique, la réduction des jachères est très rapide et les terres de culture s'appauvrissent. L'ensemble du système agraire est fragilisé : les terres sont sensibles à l'érosion éolienne et les mares et cuvettes tendent à s'ensabler.

Ce système peut évoluer vers une meilleure gestion de la fertilité, à travers une intensification-diversification du système de culture associant beaucoup plus les légumineuses (niébé), le développement d'un élevage plus important et l'agroforesterie.

❖ *Le système des plaines de l'est*

C'est un système agropastoral semi-intensif essentiellement localisé dans la région de Maradi et une large bande sud de la région de Zinder. Il représente en moyenne plus de la moitié de la production céréalière nationale.

L'atout de ce système réside dans une intensification déjà bien entamée au niveau des cultures pluviales du fait de la disparition progressive des jachères. Les exploitants se sont beaucoup investis dans des systèmes de cultures associées, notamment entre les céréales et le niébé. L'emploi de la traction animale (bovine et asine) y est assez répandu ainsi que l'utilisation des engrais. L'association agriculture – élevage est bien entamée et l'embouche bovine et ovine sont très répandues.

Ce système très dynamique présente encore des marges d'intensification notables, particulièrement par l'intensification des systèmes d'élevage (embouche notamment), celui-ci étant encore trop perçu comme une forme d'épargne.

❖ *Le système des plateaux de l'ouest*

C'est le système du sud-ouest de la région de Tillabéri et de la majeure partie de la région de Dosso. Il s'agit d'un système agropastoral où l'exploitation des espèces ligneuses est plus développée qu'ailleurs : rôniers et palmiers doum, dans les bas-fonds ou les dallols, bois de chauffe à partir des formations végétales des plateaux. Les bas-fonds sont également de plus en plus utilisés pour des cultures maraîchères.

L'atout majeur de ce système agro-sylvo-pastoral réside dans un bon équilibre de l'agriculture et de l'élevage au niveau des exploitations. Cela est dû au fait que cet ensemble géographique est en grande partie habité par des éleveurs sédentarisés qui ont associé l'agriculture à leur élevage depuis plusieurs générations. Un autre atout à prendre en compte est le début d'une gestion plus raisonnée par les communautés rurales des formations ligneuses et de certaines forêts classées.

La contrainte majeure réside dans la question foncière avec la croissance démographique qui accentue la pression sur les terres. A terme une intensification du système sera obligatoire tant au niveau des cultures (intrants notamment) que de l'élevage (stockage du fourrage).

A.2.4. Systèmes d'agriculture irriguée et d'oasis

❖ *Les systèmes de vallée*

Il s'agit de systèmes de production agricole semi intensifs basés sur une irrigation de contre saison. Ils sont présents en plusieurs points du territoire et on distingue les systèmes des vallées fossiles (dallols), des goulbis (Maradi et Zinder), des vallées de la Maggia et de la Tarka qui se différencient des systèmes fluviaux de la Komadougou, du lac Tchad et de la zone non aménagée du fleuve.

Ces systèmes présentent de nombreux atouts : une bonne intensification avec au moins deux campagnes par an sur une même parcelle, alliée généralement à des rendements élevés ; une forte diversification de la production : céréales (blé, maïs), tubercules (manioc, pomme de terre, patate douce), légumes variés et fruits ; une bonne maîtrise de la technologie avec la diffusion des moyens d'exhaure motorisés ; un apport de revenus parfois très importants pour les exploitants en plus de leur autosuffisance alimentaire ; une rentabilité des investissements assurée au niveau des paysans.

La contrainte majeure de ce système réside dans l'irrégularité du régime des eaux, qui réduit le nombre de cycles de culture. En outre, le problème de la conservation des produits périssables reste toujours crucial, notamment pour l'oignon. Enfin ce système très productif, probablement le plus performant du Niger, peut difficilement être étendu aux autres parties du pays où l'accès à l'eau n'est pas aussi facile.

❖ Le système de production oasien

Ce système se rencontre dans les oasis de la région d'Agadez et les cuvettes de la région de Maïné Soroa. Son atout principal réside dans une diversification des productions des exploitants : la production de céréales, de légumes, de fruits et de fourrage permet une bonne association agriculture/élevage (petits ruminants) et l'utilisation d'animaux de trait pour l'exhaure de l'eau. Ce système, non soumis aux aléas pluviométriques, garantit la sécurité alimentaire des ménages par l'autoconsommation et permet en plus la fourniture d'une alimentation de qualité aux populations du fait de la variété de sa production végétale et animale.

Les contraintes de ce système sont le risque d'ensablement des oasis et leur enclavement qui rend difficile l'accès des produits aux marchés.

❖ Le système des aménagements hydro-agricoles

Les aménagements hydro-agricoles ont été réalisés dans plusieurs régions, mais l'essentiel des surfaces aménagées se situent dans la vallée du fleuve Niger. Le système de production qui y est pratiqué est intensif avec maîtrise totale de l'eau. Ce système est essentiellement rizicole dans la vallée du fleuve. Les autres aménagements se sont orientés vers des productions plus diversifiées (sorgho, blé, maraîchage, coton).

L'atout principal se trouve dans le potentiel d'intensification et de sécurisation des productions. Cependant, les difficultés de recouvrement des redevances handicapent l'entretien de l'outil de production qui se détériore. Les difficultés d'écoulement des produits constituent, dans certains cas, une contrainte supplémentaire à la pérennité de ces systèmes.

A.2.5. Les autres systèmes

❖ Les systèmes périurbains

Les centres urbains ont une population qui ne cesse de croître entraînant des besoins importants notamment en produits d'élevage (lait et volaille), maraîchers et en fruits. Profitant de cette demande croissante, il se développe, en périphérie des villes, des activités spécifiques : élevage de volaille, de petits ruminants et de bovins, arboriculture, maraîchage, souvent combinés avec des productions vivrières. Ces systèmes profitent de circuits courts de commercialisation et disposent donc de capacités d'intensification assez fortes. Ils sont en revanche rendus vulnérables par la pression foncière et le lotissement progressif de terres agricoles.

❖ Les réserves naturelles :

Le Niger se place parmi les pays d'Afrique de l'Ouest ayant encore une importante faune sauvage. De nombreuses aires sont protégées pour sauvegarder cette biodiversité, totalisant plus de 80 000 km². Deux de ces zones sont classées « réserves de biosphères » :

- Le Parc national du W du Niger abrite environ 80% de la diversité biologique du pays et constitue de ce fait l'un des derniers refuges de la flore et de la faune. Il a été d'ailleurs classé patrimoine mondial et réserve de biosphère. On y retrouve plusieurs espèces animales et végétales dans un domaine de savane arborée et arbustive de type soudanien sur des sols ferrugineux tropicaux.
- La Réserve naturelle de l'Air et du Ténéré constitue un refuge pour la faune de montagne et la faune saharienne.

La gestion de ces espaces intègre de plus en plus les zones périphériques, pour impliquer les populations dans la conservation et l'exploitation rationnelle de ces écosystèmes favorables au développement de l'écotourisme.

A.3. UN ROLE DE L'ETAT QUI A CONNU UNE EVOLUTION PROGRESSIVE

Le développement rural a, de façon constante, été au cœur des préoccupations des responsables politiques du Niger. Les approches ont progressivement évolué depuis l'indépendance du pays. La

SDR se situe dans la continuité de cette évolution, dans laquelle on peut distinguer quatre phases successives :

A.3.1. Mise en place de politiques sectorielles (1960 – 1973)

Les orientations des politiques sectorielles ont été définies dans le premier plan 1961-63, les perspectives décennales 1965-73 et le plan quadriennal 1965-68. Les axes prioritaires étaient l'agriculture, l'élevage, les infrastructures et le développement de l'administration publique. L'accent a été particulièrement mis sur l'intensification des cultures pluviales et irriguées ainsi que l'accroissement des cultures d'exportation (arachide et coton) et de l'élevage. Un classement systématique des forêts naturelles a été opéré.

Le développement des productions agricoles était attendu d'une extension des surfaces grâce à la culture attelée et à un accroissement de l'utilisation des engrais. Mais la politique de distribution d'engrais a surtout concerné le coton et l'arachide, cultures d'exportation prioritaires pour l'acquisition des devises nécessaires au développement des autres secteurs économiques. C'est à cette époque que se sont mises en place les organisations de commercialisation (COPRONIGER en 1962 et SONARA en 1963), des unités agro-industrielles (huileries, etc.) mais aussi les premières structures coopératives en milieu rural.

Cette politique a notamment été mise en œuvre à travers les « opérations de développement » (1968-75) : les projets productivités régionaux⁸ portant simultanément sur les cultures pluviales, le maraîchage, les aménagements fonciers, la CES/DRS et divers volets complémentaires (élevage, pistes rurales, alphabétisation, etc.).

Dans le domaine de l'élevage, il s'agissait de développer les productions animales exportables (bétail, viande, cuirs et peaux), de lutter contre les épizooties à travers les campagnes de vaccination gratuites et obligatoires et d'assurer un maillage de la zone pastorale en points d'eau modernes à travers un programme de modernisation de la zone pastorale. C'est ainsi que le laboratoire de l'élevage de Niamey, les stations avicoles de Niamey, Maradi et Zinder, le centre caprin de Maradi, le ranch d'Ekrafane, l'abattoir de Niamey, la SONERAN⁹ et la SNCP¹⁰ ont été créés.

A.3.2. Priorité à l'autosuffisance alimentaire (1974 – 1983)

Les effets de la sécheresse 68-73, qui a révélé la précarité des conditions du milieu et entraîné des pertes considérables en animaux, ont bouleversé les prévisions de développement et remis en cause les options choisies. Les nouvelles autorités issues du changement de régime de 1974 ont confirmé la priorité donnée au développement rural en mettant l'accent sur la « réduction du déficit alimentaire ».

Les objectifs de la politique de développement du pays issus du programme triennal 1976-78 et du plan quinquennal 1979-83 étaient les suivants : (i) la libéralisation de l'économie des facteurs naturels, (ii) l'instauration d'une société de développement et (iii) la recherche de l'indépendance économique.

Les projets de production constituaient l'axe principal de cette politique. A partir de 1980, plusieurs types de projets à l'échelle nationale ont permis de couvrir la totalité du territoire : projet céréalier, projet de reconstitution du cheptel, projets forestiers, projets de productivité, projets de développement rural. Les efforts de ces projets étaient soutenus par une politique volontariste de subvention des intrants et de soutien aux prix agricoles à travers des structures publiques (OPVN, SONARA, UNC, OLANI, etc.).

Dans le domaine de l'agriculture, la politique s'est appuyée sur le développement des cultures sèches traditionnelles par l'intensification et l'extension des terres agricoles, combiné à celui des cultures irriguées, notamment du riz, pour sécuriser une partie de la production alimentaire (une grande partie des aménagements hydroagricoles sont construits à partir de 1974).

⁸ Projet Maradi (1970-73), projet Badeguichiri (1972), 3M – Mirriah, Matameye, Magaria (1973) et Dosso (1974).

⁹ Société nigérienne d'exploitation des ressources animales

¹⁰ Société nationale des cuirs et peaux

Dans le secteur de l'élevage, elle a visé la reconstitution du cheptel et l'amélioration de la productivité du troupeau. Pour cela, les centres de multiplication du bétail et les centres pastoraux, le périmètre laitiers de Dembou et la station de Kirkisoye ont été créés.

L'exploitation du potentiel halieutique a été encouragée. Au niveau des forêts, l'accent a été mis sur le reboisement (protection des sols et production des bois villageois).

Parallèlement, l'organisation et la responsabilisation des producteurs étaient un axe majeur d'intervention, afin de faciliter l'encadrement. Ce thème a justifié la tenue, en 1982, du séminaire de Zinder sur les « stratégies d'intervention en milieu rural » qui consacra, entre autres, (i) le désengagement de l'Etat, (ii) le transfert de la gestion aux coopératives et (iii) la suppression progressive des subventions aux intrants. Mais, jusque dans les années 80, l'intervention de l'Etat restera encore caractérisée par une très forte implication dans les processus de production et commercialisation.

De nombreux acquis ont été obtenus à cette période, dans le domaine de la recherche, de la vulgarisation, de la gestion des ressources naturelles et de l'investissement rural.

A.3.3. Libéralisation dans le cadre de l'ajustement structurel (1984 – 1991)

La sécheresse de 1984 est intervenue dans un contexte de dégradation de la situation économique du pays. Cette période a marqué le passage aux programmes d'ajustement structurels. Le Programme intérimaire de consolidation fut élaboré en 1984, suivi par le Plan de développement économique et social 1987-91.

L'intervention publique dans le secteur rural a évolué, du fait de la réduction des marges de manœuvre de l'Etat en matière de financement des secteurs productifs : libéralisation du commerce et des prix des produits agricoles et des intrants, réduction progressive des subventions au secteur, définition d'une nouvelle politique de crédit, réorganisation de la recherche agronomique, encouragement à l'exportation et aux initiatives privées, privatisation, restructuration ou liquidation de certaines entreprises publiques.

Tout en maintenant l'objectif d'autosuffisance alimentaire, la priorité a été accordée aux investissements agricoles productifs destinés à la relance des cultures de rente (arachide, coton, niébé).

Dans le domaine de l'élevage, les objectifs visaient à réhabiliter la zone pastorale : accroître la productivité, assurer la complémentarité réelle entre l'agriculture et l'élevage et préserver le pouvoir d'achat des éleveurs et le potentiel reproducteur de leur troupeau.

En ce qui concerne la forêt, la faune, pêche et pisciculture, les orientations suivantes ont été retenues : restauration et la préservation de l'équilibre écologique ; satisfaction des besoins de la population en bois (énergie et matière première) et en produits de cueillette ; protection et aménagement de la faune (orientations du séminaire sur l'aménagement de la faune, Tapoa 1985) ; préservation et exploitation rationnelle du potentiel halieutique ; développement et valorisation de la pisciculture.

Une série de réflexions a eu lieu pendant cette période pour relancer l'économie du secteur. En particulier, le débat national sur la désertification de Maradi (1984) a abouti à la définition des « Engagements de Maradi » pour la protection, la restauration et l'amélioration de l'environnement, l'établissement d'un cadre juridique de gestion des ressources naturelles, la création d'un service national de lutte contre la désertification.

Dans le domaine de l'élevage, le débat national de Tahoua (1985) a insisté sur la responsabilisation des éleveurs, l'intensification des productions animales, la prise en charge par les éleveurs des frais de santé de leurs animaux.

Cette période a été marquée par une forte instabilité socio-politique et la détérioration de la situation économique qui n'ont pas permis la mise en exécution des programmes prévus par le PDES de 1987.

A.3.4. Vers un rôle accru des acteurs privés (depuis 1991)

En 1991, la conférence nationale a ouvert la voie à la mise en place de la démocratie. C'est dans ce contexte qu'ont été élaborés les Principes directeurs pour une politique de développement rural pour le Niger, adopté en 1992. Ce document, dont les orientations ont été confirmées par le Programme de Relance Economique (PRE – 1997), a fait la synthèse des principales recommandations des débats nationaux et des orientations de l'Etat en matière de développement rural. Il prônait une approche intégrée et cohérente, tout en mettant l'accent sur la redéfinition des rôles des différents acteurs. La prise de conscience des évolutions environnementales défavorables a conduit à donner à la gestion des ressources naturelles une place prioritaire.

Cinq axes stratégiques ont été définis : la gestion des ressources naturelles ; l'organisation du monde rural, la responsabilisation des populations et la modification du rôle de l'Etat ; la sécurité alimentaire ; l'intensification et la diversification des productions ; le financement du monde rural, du fait de son importance pour l'ensemble du secteur a fait l'objet d'un développement spécifique.

Cependant, depuis l'adoption de ce document, les rôles des acteurs n'ont pas connu d'évolutions notables : le secteur privé n'a pas toujours été en mesure de jouer son rôle dans les filières, les organisations de producteurs restent assez faibles. L'instabilité politique que le pays a connue dans les années 1990 a constitué un frein aux réformes engagées par l'Etat.

La normalisation de la situation politique en 2000 est l'occasion de refonder les politiques publiques, en mettant l'accent sur la lutte contre la pauvreté, à travers l'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté. En milieu rural, cette pauvreté est particulièrement prégnante et doit être prise en compte dans les orientations de la SDR, qui doit opérationnaliser la SRP dans ce secteur.

Encadré n°2 : La privatisation de la profession vétérinaire

Depuis les années 60, le secteur de l'élevage a connu une croissance en dents de scie. Les sécheresses récurrentes, les programmes d'ajustement structurel, la libéralisation et la mondialisation du commerce ont contribué à affaiblir ce secteur essentiel. Cette situation a amené l'Etat à se désengager progressivement, dans les années 90, de la production animale, des activités de transformation et de commercialisation, ainsi que de la santé animale. La vaccination est alors devenue payante et des mandats sanitaires ont été contractés.

Mais, l'absence d'une politique de financement et de promotion du secteur privé a limité les capacités d'intervention des professionnels concernés. Cela se traduit par un mauvais approvisionnement en intrants zootechniques et vétérinaires et un coût élevé des prestations de service.

L'installation des vétérinaires et des zootechniciens privés se heurte principalement à leur incapacité à faire face aux investissements nécessaires et à la faiblesse de la demande effective en services, par ailleurs difficiles à satisfaire en raison du caractère extensif de l'élevage. Or, tant que la demande restera basse, le coût des services paraîtra très élevé et moins accessible à certains éleveurs.

Pour cela, l'Etat devra prendre davantage de dispositions concrètes, en confirmant cet engagement à travers : un environnement juridique et institutionnel claire et consensuel, des appuis pour le renforcement du processus de privatisation, un réseau de distribution efficace d'intrants zootechniques et vétérinaires ainsi que des prestations de service de qualité pour l'intensification des productions animales.

A.4. UNE PAUVRETE RURALE MASSIVE ET MULTIFORME

A.4.1. Le défi de la croissance démographique :

Le Niger connaît une des plus fortes croissances démographiques de l'Afrique de l'Ouest (3,1%) avec une moyenne de 7 enfants par femme. La population totale devrait doubler dans les 20 prochaines années (voir tableau 1). En zone rurale, le fort taux d'accroissement naturel devrait se traduire par un important exode vers les villes. Toutefois, la population rurale devrait s'accroître à un rythme soutenu et augmenter de près de 45% d'ici 2015. Les ruraux représenteront encore alors plus de 70% de la population.

La croissance des productions céréalières (2,5% par an) est en inadéquation flagrante avec la croissance démographique élevée. Celle-ci a engendré la forte extension des terres de cultures et la fragilisation de l'écosystème et de l'environnement en général. La productivité agricole actuelle ne permet pas la satisfaction à moyen et long terme des besoins alimentaires, sans cesse croissants, de la population.

Années	Population totale	population rurale
2001	10 790 352	9 041 157
2005	12 986 000	9 973 000
2010	15 550 000	11 491 000
2015	18 482 000	13 104 000

Tableau 1 : Evolution de la population 2001 – 2020¹¹

A.4.2. La faible valorisation du capital humain :

La population du Niger présente un profil dominé par une proportion importante de jeunes (environ 45% a moins de 20 ans), du fait de la croissance démographique très élevée. Or le taux de scolarisation primaire est très faible : 32% en zone rurale en 2001 contre 37,3% à l'échelle nationale. Pourtant, l'éducation de base est un facteur important de l'amélioration des productions. Cette corrélation peut être observée sur la santé et l'hygiène lorsque les jeunes filles ont été scolarisées ou alphabétisées.

L'état de santé des populations rurales est très précaire. Le taux de mortalité infanto-juvénile (0-5 ans) est de 293‰ en milieu rural¹². La prévalence de la malnutrition infantile est important : 41% des enfants en milieu rural souffrent d'un retard de croissance ou d'insuffisance pondérale, ce chiffre atteint 49% dans la région de Diffa¹³. La mortalité maternelle est parmi la plus élevée du monde (700 décès pour 100 000 naissances vivantes). Cette situation est liée à l'insuffisance de la couverture des services de santé, particulièrement en milieu rural.

Le VIH/SIDA se propage progressivement. Le taux de prévalence, difficile à mesurer, est estimé à environ 4% dans la SRP. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés.

A.4.3. La pauvreté monétaire

Le profil de la pauvreté réalisé en 2001 a montré que la pauvreté est essentiellement rurale. Le seuil de pauvreté monétaire a été fixé en zone rurale à 50 000 FCFA par personne et par an (75 000 FCFA en ville) et le seuil d'extrême pauvreté à 35 000 FCFA (50 000 FCFA en ville). Sur ce point, la situation actuelle n'est guère reluisante en milieu rural : 66% des ruraux sont pauvres et 36% extrêmement pauvres. En outre 86% des pauvres du Niger vivent dans les zones rurales.

Cette pauvreté est fortement dépendante du genre : les femmes chefs de ménages sont les plus pauvres en milieu rural.

B. LES ENJEUX D'UN DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE

L'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastorale a montré toute la complexité et la diversité de ces systèmes. Elle met en évidence l'existence d'un important potentiel de production, qui est sous-exploité, et dont la mise en valeur pourrait garantir aux populations rurales un bien-être plus durable.

¹¹ Sources : Recensement général de la population pour l'année 2001; Nations Unies 2000 pour les projections 2005 – 2020

¹² MICS 2000, taux de 168‰ en milieu urbain

¹³ MICS 2000, taux de 40% à l'échelle nationale

Ainsi, même si le contexte du développement rural est difficile (milieu austère, incertitudes climatiques, dégradation des ressources, pauvreté, etc.), les potentialités existent. La SDR fait le pari de relever ces défis et de faire du développement rural le moteur de la croissance. Cela nécessite de prendre en compte les différents enjeux du développement rural qui décrivent les conditions de réalisation de cet objectif ambitieux.

Encadré n°3 : Un potentiel peu exploité

En dépit de l'aridité de son climat, le Niger dispose de potentialités agro-écologiques importantes : les terres cultivables représentent 15 millions d'hectares, dont 6 millions seulement sont exploités par l'agriculture ; moins de 20% des terres irrigables, estimées à 270 000 ha, sont mises en valeur ; les ressources fourragères et arbustives constituent une superficie pâturable de plus de 60 millions d'hectares ; le potentiel hydraulique est considérable et moins de 1% des eaux de surfaces (30 milliards de m³/an), 20% des écoulements souterrains annuels et une infime partie des réserves souterraines sont exploitées.

Les acquis de la recherche ont montré que l'exploitation de ces ressources peut être très largement intensifiée, avec des moyens généralement à la portée des producteurs : techniques d'agroforesterie (gommerais), apport d'engrais au poquet, embouche à base de produits locaux, etc. Pour les productions végétales, on dispose de variétés à haut potentiel de rendement adaptées au contexte de production. La sélection de races ovines et bovines a permis de caractériser des races rustiques plus productives. Les techniques de pisciculture ont été maîtrisées, notamment par l'identification d'espèces adaptées aux plans d'eau artificiels.

Le marché sous-régional constitue également un atout pour les filières agro-sylvo-pastorales du Niger. Les avantages comparatifs du Niger se situent en particulier dans le secteur de l'élevage ovin, bovin et camelin, des productions végétales (mil, sorgho, niébé, etc.) et du maraîchage (oignon, ail, poivron, etc.). Par ailleurs, le marché mondial offre des débouchés pour certains produits typiques de l'écosystème sahélien (souchet, sésame, gomme arabique, etc.).

On observe que, dans certaines régions où l'accès au marché existe, notamment dans les plaines du centre et de l'est, les producteurs sont en mesure de saisir ces opportunités et mettent en place des systèmes de productions plus intensifs, sur des bases plus durables. Il est possible d'élargir ces expériences prometteuses.

B.1. IL EST NECESSAIRE DE CONCILIER PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET INTENSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRO-SYLVO-PASTORALES

L'accroissement démographique et la faiblesse de l'intensification des systèmes de production ont pour corollaire une pression foncière accrue et une tendance à l'exploitation minière des ressources.

Les surfaces consacrées aux cultures pluviales se sont jusqu'ici accrues dans des proportions voisines de celles de la population. C'est par cet accroissement des superficies cultivées ou pâturées que s'est réalisé l'accroissement des productions.

Les pratiques culturelles paysannes fragilisées (réduction des jachères, défrichage, faiblesse de la fertilisation et de l'amendement des sols, surpâturage) ne permettent plus d'assurer une reproduction de la fertilité et favorisent le développement de l'érosion.

En outre, les pressions sur les ressources ligneuses sont de plus en plus fortes, en raison notamment d'une demande accrue en bois-énergie. La faune est dans l'ensemble menacée : la modification perpétuelle de son habitat a contraint les effectifs à se replier sur des biotopes de sécurisation, essentiellement localisés dans les franges soudaniennes du pays.

En zone pastorale, alors que le cheptel a été reconstitué depuis la sécheresse de 1984, les transferts de propriété ont été importants conduisant à la marginalisation de certains éleveurs. De nouveaux pâturages sont utilisés à la faveur du transport de l'eau d'abreuvement, les transhumances sont plus précoces. Les relations historiques entre sociétés pastorales et agricoles (contrats de fumure, accord sur le pâturage, échanges de produits) se détériorent et sont de plus en plus marquées par la compétition pour le sol, qui se traduit notamment par une occupation progressive des couloirs de passage, prévus pour la transhumance, par les cultures.

Encadré n°4 : Le Code rural et la problématique foncière

Dès le début des années 80, la situation préoccupante des ressources naturelles a révélé la nécessité d'amorcer un processus de transformations qualitatives des conditions de production et d'existence des populations pour mieux les gérer. Le Comité national du Code rural, doté d'un secrétariat permanent, a donc été mis en place pour conduire une réflexion d'ensemble sur les systèmes de gestion de l'espace rural dans le cadre d'un développement global et harmonieux. Son travail s'est concrétisé par l'Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural qui vise à regrouper toute la réglementation dans un code de synthèse, autour des thèmes suivants : la sécurisation des opérateurs ruraux, la conservation et la gestion des ressources naturelles, l'organisation du monde rural, l'aménagement du territoire. Une partie des textes complémentaires à cette loi ont été déjà adoptés.

Dans le domaine du foncier, en tant que support de la gestion des ressources naturelles, le code rural a introduit un mécanisme original de détermination et d'enregistrement des droits des producteurs. En effet, les commissions foncières (COFO), regroupant toutes les catégories d'acteurs (administration, autorités coutumières, représentants de la société civile, femmes et jeunes) constituent la véritable cheville ouvrière de ce dispositif. Elles sont un cadre de concertation, de réflexions et de prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits : sensibilisation des populations relativement aux dispositions applicables en matière de gestion des ressources naturelles, matérialisation des espaces communautaires, diagnostic approfondi des ressources naturelles, appréciation de la mise en valeur des terres, délivrance de titres fonciers, etc. Elles sont mises en place au niveau départemental (27 sur 36 soit trois quarts des départements couverts à la mi 2003), communal et au niveau des villages (COFO de base).

Des secrétariats permanents régionaux du Code rural seront chargés, outre l'animation et la coordination des commissions foncières départementales, de l'élaboration des « schémas d'aménagement foncier », qui constitueront des outils de gestion des ressources naturelles et d'aménagement du territoire.

L'ampleur de la dégradation de l'environnement et la faible capacité d'accueil des différentes unités écologiques accentue les conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles. Les problèmes fonciers se posent du fait à la fois de cette crise dans laquelle se trouvent les opérateurs ruraux et de la coexistence de plusieurs systèmes juridiques en la matière. L'insécurité foncière des producteurs est un facteur limitant l'investissement dans des systèmes d'exploitation plus intensifs et plus durables.

La conjonction de ces facteurs a conduit à une baisse croissante de la fertilité des sols, un doublement des superficies cultivées en 25 ans, à une remontée des cultures vers les terres marginales du Nord au-delà de la limite septentrionale définie par les textes réglementaires et à une diminution des espaces sylvo-pastoraux. Ainsi, les ressources naturelles (sol, eau, végétation, etc.) subissent de plein fouet les effets cumulés des sécheresses récurrentes et des activités humaines.

Face à ces évolutions, une réflexion d'ensemble sur les systèmes de gestion de l'espace rural a été lancée depuis 1989 et a permis d'adopter les « Principes d'orientation du code rural » (voir encadré n°4) qui stipulent que : « les ressources naturelles font partie du patrimoine commun de la Nation et que tous les Nigériens ont une égale vocation à y accéder sans discrimination de sexe ou d'origine sociale ». Il s'agit d'une approche intégrée de la gestion des ressources naturelles, qui inclut tous les biens communs, y compris la ressource foncière, dont les principes sont établis à l'échelle nationale mais dont les modalités d'application varieront selon les régions et le type d'activité

La pression sur les ressources (eau, sol, végétation, faune) ne peut être réduite que si leur productivité est augmentée, sur des bases durables. ***La pérennité des ressources passe donc à la fois par une intensification de la production et une gestion concertée et durable de ces biens communs. Il s'agit du premier enjeu de la SDR.***

B.2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE PRODUCTION COMMERCIALISEE DOIT S'APPUYER SUR LE MAINTIEN D'UN BON NIVEAU D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Les céréales constituent la base de l'alimentation au Niger : mil et sorgho en premier lieu dans les zones rurales, maïs, riz et blé en zone urbaine. Elles couvrent 71% des 2.700 Kcal de la ration moyenne des habitants. En moyenne, 80% des besoins en céréales de base sont couverts par la

production nationale. Près de la moitié des importations agricoles¹⁴ concernent des aliments consommés principalement en ville : riz, maïs, farine de blé, pâtes alimentaires. Les importations de produits alimentaires¹⁵ représentent 28% du total et contribuent pour 66% au déficit commercial. Elles constituent une préoccupation majeure pour l'équilibre de la balance des paiements. Les populations urbaines, principales consommatrices des denrées importées, seraient donc les premières affectées par une crise financière qui limiterait les capacités de paiement des achats à l'extérieur du pays. Leur sécurité alimentaire devra raisonnablement reposer sur un approvisionnement à partir du marché national ou sous-régional, alors que la sécurité alimentaire en zone rurale reposera encore longtemps sur la capacité des populations à assurer un niveau suffisant de production alimentaire.

En effet, face aux risques climatiques et économiques, la vulnérabilité constitue le principal déterminant des stratégies paysannes : les producteurs privilégient la production de leur propre subsistance. C'est pourquoi les productions vivrières¹⁶ resteront les principales composantes des systèmes de production. Ces produits donnent lieu à des échanges de plus en plus intenses sur le marché national, en raison de la croissance de la demande des centres urbains et des échanges entre zones excédentaires et zones déficitaires.

Les stratégies de réduction des risques mises en œuvre par les producteurs comportent aussi la diversification vers d'autres productions, qui sont souvent destinées à la mise en marché : légumineuses pluviales, cultures maraîchères de rente, etc. Le marché pour ces différentes productions est local, national et sous-régional. Il existe également quelques niches de production destinées à l'exportation sur le marché mondial, qui nécessitent souvent un degré de spécialisation plus important. L'intégration au marché sous-régional préparera, dans de nombreux cas, les opérateurs nigériens à être plus compétitifs sur les marchés internationaux.

Du fait de l'existence d'une demande croissante sur le marché national pour les produits vivriers, d'une part, et d'une demande solvable pour des filières porteuses (sur le marché national, sous-régional et international), il existe donc une marge de manœuvre pour les producteurs afin d'augmenter leurs revenus. Cependant, la concrétisation de ce potentiel de croissance sera étroitement lié à la capacité de sécuriser les conditions de production et de vie des familles rurales.

La réalisation d'un certain niveau d'autosuffisance alimentaire apparaît donc comme un levier de développement d'excédents commercialisables, c'est-à-dire l'augmentation de la production commercialisée sur le marché national (produits vivriers), sous-régional et international (à travers les filières porteuses). C'est la condition d'une sécurité alimentaire plus élevée au Niger puisque c'est la stratégie individuelle et nationale la plus raisonnable de sécurité alimentaire. ***L'augmentation des volumes mis en marché et le maintien, dans le même temps, d'un bon niveau d'autosuffisance alimentaire constituent le second enjeu de la SDR.***

B.3. LA REDUCTION DES RISQUES LIES A L'INSTABILITE DES MARCHES PEUT PERMETTRE DE MIEUX PROFITER DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES

En l'an 2000, les exportations des produits de l'élevage et de l'agriculture représentent 44% du total¹⁷, soit quasiment autant que l'uranium, principale ressource minière du pays. Elles portent sur quelques produits phares : oignon, niébé, bétail sur pied, cuirs et peaux, souchet, gomme arabique. Le Nigeria absorbe 83% des exportations agricoles officielles (DSCN 2000) et davantage encore, si l'on tient compte des flux non enregistrés.

L'incertitude liée aux variations de la production, des prix et au caractère instable des réglementations en vigueur fait du commerce des produits agricoles une activité à hauts risques. Cette incertitude est particulièrement forte dans le cas des échanges avec le Nigeria, en raison des fréquentes modifications

¹⁴ 26,5 milliards Fcfa sur 56,5 (source DSCN, 2000)

¹⁵ Essentiellement constituées de céréales, de produits laitiers et de sucre

¹⁶ Céréales de base, productions animales, cultures « de case »

¹⁷ Données DSCN 2000, ne prend en compte que les exportations enregistrées

de la réglementation et de l'ampleur des taxes extralégales souvent appliquées par les agents de l'administration dans ce pays.

L'insertion sur le marché mondial présente encore plus de risques, notamment en terme de concurrence inégale entre producteurs du Nord et du Sud, compte tenu des protections aux frontières et des subventions accordées par les pays développés. Les pouvoirs publics doivent ainsi prendre en considération les évolutions et les défaillances du marché international qui pourraient nuire à l'efficacité de la stratégie de développement rural. On remarque par exemple que, dans le cadre de l'intégration régionale, certaines dispositions telles que la mise en application du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA (TEC) sont plus contraignantes que certaines règles fixées à l'OMC. L'intégration régionale, qui constitue une opportunité de dynamiser les échanges avec les partenaires de l'UEMOA, conduit donc à un désarmement quasiment total face aux fluctuations et aux niveaux de prix de dumping du marché international agricole.

La stabilité du marché intérieur des produits agro-sylvo-pastoraux, ainsi que la recherche d'une meilleure rémunération des productions nécessitent la prise en compte de ces défaillances, en tirant profit des marges de manœuvre existantes. Cela passe en particulier par la recherche de compromis avec les partenaires de l'UEMOA pour des aménagements du TEC et par le renforcement de la coopération commerciale avec le Nigeria. ***Cette redéfinition des modes d'insertion dans le commerce sous-régional et mondial, constitue le troisième enjeu de la SDR que l'Etat doit savoir prendre en compte.***

B.4. LA STABILITE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DOIT ETRE ASSUREE ET LES CONDITIONS DE CONCURRENCE AMELIOREES POUR INCITER LES OPERATEURS A INVESTIR

Le développement des filières agro-sylvo-pastorales tient également aux capacités des acteurs, en amont et en aval de la production, à fournir les biens et services nécessaires. Le désengagement de l'Etat de plusieurs secteurs productifs et l'abandon de son monopole devaient permettre l'émergence de nouveaux acteurs de l'économie et d'un marché concurrentiel plus efficace. Mais, à l'heure actuelle, il apparaît que ce sont principalement des oligopoles, composés d'entreprises privées et d'opérateurs publics, dont le rôle est souvent mal défini, qui dominent l'amont et l'aval de la production. Le bilan de la libéralisation est donc très mitigé, comme en témoignent de nombreux exemples :

- Au niveau de l'approvisionnement des producteurs, la centrale d'approvisionnement achète sur le marché international et gère les dons qu'elle vend à prix subventionnés aux groupements de producteurs. Cette centrale a une position déterminante sur le marché de l'engrais. Les ventes d'engrais subventionnées limitent les possibilités pour les fournisseurs privés de rentabiliser leur activité et donc l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché.
- L'aval de la production, autrefois assumé uniquement par l'Etat a été relayé par un nombre restreint d'opérateurs privés. Dans le cas de la filière riz, l'entreprise publique de transformation (RINI) fonctionne à très faible capacité et seule une unité privée d'usinage s'est installée pour récupérer une part de marché. La transformation industrielle de l'arachide est concentrée dans les mains d'un seul opérateur.
- La situation des services au secteur est similaire : depuis la fin des années 80, le monde rural s'est trouvé pratiquement privé de système de crédit formel à la suite de l'échec et des faillites successives des systèmes classiques de crédit agricole. Des systèmes financiers décentralisés se sont installés mais ils ne touchent qu'une très faible partie des ruraux et n'assument pas le risque de crédits à moyen et long terme.

Cette situation reflète des conditions peu favorables à l'investissement que l'on attribue en général à l'incertitude et au manque de lisibilité des marchés. C'est pourquoi les opérateurs préfèrent mener des opérations ponctuelles en fonction des opportunités. Le rôle de l'Etat doit être clairement identifié pour permettre aux opérateurs d'anticiper les interventions publiques.

La promotion des investissements privés nécessite une intervention publique afin de créer un environnement économique plus stable et d'améliorer des conditions de concurrence : limitation des asymétries d'information, promotion de la qualité des produits, lutte contre les abus de position dominantes et la spéculation, définition d'un cadre législatif précis, respect des règles de bonne gouvernance économique, politique de prix, etc. **Tel est le quatrième enjeu de la SDR.**

B.5. LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DES PRODUCTEURS DANS LES FILIERES PEUT LEUR PERMETTRE DE MIEUX TIRER PROFIT DE LEURS PRODUCTIONS

Le développement d'un marché concurrentiel suppose que les acteurs se trouvent dans des positions commerciales équitables. Les producteurs ruraux nigériens connaissent des faiblesses organisationnelles notoires, se traduisant par une position défavorable au sein des filières. Malgré l'ancienneté du mouvement coopératif au Niger, force est de constater que jusqu'à présent, il répond insuffisamment aux préoccupations des producteurs ruraux, à savoir renforcer leur compétence dans la gestion économique et financière, la planification, la programmation et la négociation. En effet, le faible niveau d'instruction des populations, l'ampleur de la pauvreté et le manque de transparence des structures de gestion et de coordination ont amoindri la pérennité et la reproductibilité de certaines actions, même lorsqu'elles étaient portées par des projets.

Néanmoins, les organisations rurales, qui trouvent leurs racines dans les formes traditionnelles d'organisation sociale, issues du mouvement coopératif ou associatif, constituent un capital social favorable à la représentation et à la coordination des acteurs ruraux. Une expérience importante a été accumulée dans le domaine de la gestion communautaire de certaines ressources naturelles ou infrastructures qui prépare favorablement la mise en place de la décentralisation.

Plus largement, la nécessité d'un renforcement des capacités des producteurs au sein des filières s'impose : formation, accès à l'information, organisation. **Le renforcement de la place des producteurs dans les filières constitue donc le cinquième enjeu de la SDR.**

B.6. LA FOURNITURE DE BIENS PUBLICS CONDITIONNE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Même si l'environnement économique devient favorable à l'investissement, certains biens ou services ne pourront pas être fournis par des opérateurs privés, car ils ne peuvent en général pas être vendus de façon rentable. Les pouvoirs publics doivent alors intervenir pour que ces biens soient fournis. Les biens publics sont diversifiés, les plus importants d'entre eux correspondent aux domaines suivants :

- Les services sociaux de base : le Niger est l'un des pays qui a le plus faible taux de scolarisation et d'alphabétisation, en particulier en milieu rural, et dont l'espérance de vie de la population est parmi les plus basses. Le recours aux soins est déficient. L'hygiène et l'éducation nutritionnelle sont insuffisantes. Cette situation a comme conséquence un faible développement des capacités et rend difficile la promotion du secteur rural.
- La prévention et l'atténuation des crises alimentaires : les capacités des populations à faire face aux crises alimentaires récurrentes¹⁸ sont limitées, du fait de la vulnérabilité des stratégies paysannes et de la faiblesse de l'organisation des communautés rurales dans la gestion des crises alimentaires. Les pouvoirs publics interviennent à travers le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, chargé de coordonner l'action de tous les intervenants (Système d'alerte précoce, Cellule crises alimentaires, OPVN, etc.). Toutefois, les capacités de mobilisation de ressources de celui-ci restent limitées face à l'ampleur du problème.
- La protection de l'environnement : les dégradations majeures (fléaux verts, inondations, feux de brousse, invasions acridiennes), les mécanismes de régulation pour une gestion durable des

¹⁸ Une année sur trois est déficitaire au plan céréaliier.

ressources naturelles et la préservation de la biodiversité nécessitent également des interventions publiques à grande échelle, qui dépassent les capacités des seuls producteurs ruraux.

- La recherche – vulgarisation – formation : le système national de la recherche a eu des succès dans la mise au point de nouvelles technologies (végétales, animales et forestières). Les transferts de ces technologies ont toutefois été limités et les moyens pour poursuivre les activités de recherche se sont amenuisés. L'avènement des projets de vulgarisation, à la fin des années 1980, a permis de passer d'une vulgarisation « diffuse », indifférenciée par secteur, au système « formation et visite » dont les résultats ont été limités par l'arrêt des financements en 1998. Les pouvoirs publics doivent donc redéfinir le rôle de la recherche publique et revitaliser l'ensemble du système de vulgarisation, en tenant compte du savoir-faire des producteurs et de la place prise par les organismes non-gouvernementaux en matière d'appui et de conseil aux producteurs.
- Les infrastructures routières : l'évolution du réseau routier depuis 1990 fait ressortir une baisse de la croissance du linéaire des routes aménagées (6% pour l'ensemble du réseau) et un important retard dans l'entretien qui a conduit à une dégradation accélérée de l'ensemble du réseau routier. L'enclavement qui en résulte est un obstacle tant pour le commerce que pour l'accès aux services sociaux ; cette contrainte doit être surmontée par des investissements importants dans les infrastructures de transport.

Tous ces exemples montrent que l'investissement public sera incontournable pour que les acteurs du monde rural puissent saisir les opportunités économiques. Certains aménagements d'importance nationale exigeront aussi l'impulsion et le financement public compte tenu de l'importance des crédits à engager (par exemple la mise en valeur de la Vallée du fleuve Niger). ***La fourniture de biens publics favorisant le développement économique et social des acteurs du monde rural est donc le sixième enjeu de la SDR.***

B.7. L'EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE DOIT ETRE AMELIOREE POUR RENFORCER L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS REALISES

Les évaluations des politiques de développement rural conduites jusqu'à présent font ressortir que la faible performance du secteur rural tient pour une part importantes aux conditions de sa gestion. Le déficit de gouvernance au niveau du secteur public se traduit entre autres par une faible coordination des interventions et une insuffisance du système de suivi – évaluation. D'autre part, on peut regretter la faible implication des acteurs dans les mécanismes de prise de décision et de mise en œuvre des actions.

Par ailleurs, la fragmentation du cadre institutionnel (l'administration du secteur rural est assurée actuellement par plus de quatre départements ministériels) et l'instabilité des institutions en charge du secteur rural diminuent l'efficacité des interventions. Sur le terrain, les services chargés de l'appui conseil aux producteurs sont précaires (mobilité fréquente, répartition inadéquate, insuffisance des moyens de fonctionnement). Au niveau central, les ressources humaines sont insuffisantes en quantité et en qualité, ce qui limite leurs capacités à fournir des services appropriés.

Enfin, la multiplicité des approches et méthodes de développement appliquées constitue une contrainte qu'il est nécessaire de lever à travers la coordination de l'aide au développement pour assurer une meilleure cohérence et une synergie entre les acteurs. Cela nécessite notamment un effort de convergence des appuis des différents partenaires.

Ce contexte institutionnel ne favorise pas une bonne lisibilité de l'action publique et limite fortement son efficacité. Donc, ***le septième enjeu de la SDR est l'amélioration de l'efficacité de l'action publique pour renforcer l'impact des investissements réalisés.***

DEUXIEME PARTIE :

ORIENTATIONS

A. L'OBJECTIF GENERAL ASSIGNE A LA SDR

Le secteur rural doit constituer le principal moteur de la croissance économique, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Dans cette optique, il s'agira d'accélérer la croissance économique et de préserver la stabilité économique à moyen et long terme. Toutefois, la SDR n'est pas seulement une stratégie de production : elle vise la réduction de la pauvreté en zone rurale et l'amélioration durable des conditions de vie de l'ensemble des populations rurales.

C'est pourquoi l'objectif général assigné à la SDR est : « **réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l'horizon 2015** », en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Cet objectif général découle directement de l'objectif global poursuivi par la SRP, à savoir abaisser l'incidence de la pauvreté au-dessous de 50% pour l'ensemble de la population nigérienne¹⁹.

Dans une économie rurale présentant un déficit de création et d'accumulation de richesse, la lutte contre la pauvreté doit en priorité viser l'augmentation des revenus des ménages. La croissance de l'économie en zone rurale sera impulsée par le développement d'activités plus rentables et la diversification des activités des ménages ruraux. La SDR fait le pari d'une croissance basée principalement sur le développement des filières agro-sylvo-pastorales. Mais l'essor des activités non agricoles et du tissu économique en zone rurale sera également indispensable. Le premier axe stratégique de la SDR est donc le suivant : « **Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural** ».

Pour que les producteurs ruraux puissent davantage saisir les opportunités économiques qui se présentent à eux, il est indispensable de réduire les risques et l'incertitude qui pèsent sur leur activité. Cela implique que l'action publique cherche à la fois à :

- limiter, le plus possible, la dépendance des systèmes de production vis-à-vis des aléas climatiques au moyen, notamment, de la mobilisation des ressources en eau ;
- enrayer l'exploitation « minière » des ressources naturelles qui, en mettant en péril la durabilité des systèmes de production, hypothèque les possibilités d'intensification ;
- sécuriser les conditions de vie des ménages, en réduisant l'occurrence des risques de crises alimentaires et en améliorant les conditions sanitaires d'accès à l'eau et à l'alimentation.

¹⁹ Compte tenu du poids de la population rurale dans la population totale (84%) et du niveau actuel de l'incidence de la pauvreté en milieu rural (66%).

C'est pourquoi le développement économique sera renforcé en recherchant, plus largement, la sécurisation des conditions de production et de vie des ménages. Cela constitue le second axe stratégique de la SDR : « **Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations** ». La complémentarité entre les deux premiers axes stratégiques est donc très forte ; si les conditions de vie des producteurs ruraux ne sont pas sécurisées, ceux-ci ne pourront prendre le risque d'une plus forte insertion dans les échanges marchands ; réciproquement, l'intensification des productions permettra, à certaines conditions, de stopper la dégradation des ressources naturelles.

Le développement économique, l'amélioration des conditions de vie des populations et la gestion durable des ressources naturelles ne seront possibles que si les capacités des acteurs du développement rural sont renforcées. La gestion du secteur devra également progresser. Le troisième axe stratégique de la SDR, qui est transversal aux deux premiers, est donc : « **Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural** ».

Encadré n°5 : La sécurité alimentaire, une priorité de la SDR

L'amélioration de la sécurité alimentaire, définie comme l'accès de tous à une alimentation quantitativement et qualitativement suffisante pour mener une vie saine et active, est une dimension importante et prioritaire de la réduction de la pauvreté. La SRP et la SDR l'ont inscrite dans leurs objectifs globaux.

La sécurité alimentaire est généralement analysée à travers quatre dimensions, et constitue une priorité transversale de la SDR :

- La disponibilité régulière et suffisante des denrées alimentaires de base sera permise par l'augmentation de la production nationale ;
- L'accessibilité des ménages aux denrées alimentaires nécessite à la fois le maintien d'un bon niveau d'autosuffisance à l'échelle des exploitations mais aussi l'accroissement global des revenus, qui passe notamment par l'amélioration de la valorisation des productions et la diversification des activités ;
- La qualité de l'alimentation, lié à une utilisation saine et optimale des aliments et nutriments, fait l'objet d'une ligne d'intervention prioritaire spécifique ;
- La stabilité de ces trois facteurs, et notamment de la disponibilité et de l'accessibilité, doit être améliorée d'une part à l'échelle du ménage, par la diversification des productions, la maîtrise de l'eau et le développement des stratégies de prévoyance et, d'autre part, à l'échelle nationale, par le renforcement des mécanismes d'assurance collective (prévention et gestion des crises) et le fonctionnement optimal des marchés.

Ainsi, tous les programmes de la SDR contribueront à l'amélioration de la sécurité alimentaire, condition d'un développement économique et social durable au Niger. Le Comité National Sécurité Alimentaire (CNSA) assurera le suivi de l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et le programme national global de sécurité alimentaire.

Ces trois axes stratégiques permettent de regrouper les huit objectifs spécifiques qui ont été retenus pour atteindre l'objectif général de la SDR.

B. LES AXES STRATEGIQUES ET LES LIGNES D'INTERVENTION PRIORITAIRES DE LA SDR

A partir de la formulation de l'objectif général et de l'identification des enjeux d'un développement de l'économie rurale, la SDR se décline en plusieurs objectifs spécifiques. Dans un souci de lisibilité, ceux-ci sont regroupés au sein de trois axes stratégiques. Ce souci de lisibilité a conduit à regrouper également les résultats attendus, correspondant à chacun des objectifs, en lignes d'intervention prioritaires. Cette section expose les orientations de chacun des axes stratégiques et les lignes d'intervention prioritaires correspondant à chacun d'eux.

B.1. AXES STRATEGIQUE N°1 : FAVORISER L'ACCES DES RURAUX AUX OPPORTUNITES ECONOMIQUES POUR CREER LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE EN MILIEU RURAL

Le potentiel de développement économique en zone rurale est important, du fait de l'existence de débouchés au niveau national et sous-régional pour les produits agro-sylvo-pastoraux ainsi que d'importantes marges d'intensification. Mais les contraintes actuelles sont nombreuses. On peut citer en particulier : l'insuffisance d'organisation des opérateurs économiques dans les filières, l'accès limité et incertain de ces opérateurs aux facteurs de production, le bas niveau de capitalisation des systèmes actuels de production et la faiblesse des ressources humaines dans le secteur rural (effectif, niveau de formation, etc.).

Ainsi, on cherchera à créer les conditions favorables à un développement des filières porteuses, en ayant consolidé les filières vivrières. Mais la croissance de la production ne peut être stimulée que si les systèmes de production sont moins soumis aux aléas climatiques et elle ne peut contribuer à la réduction de la pauvreté que si le revenu tend à croître. L'intensification de la production agro-sylvo-pastorale sur des bases durables et sa diversification constituent donc le premier ressort de cette croissance économique. Cette intensification doit aller de pair avec une meilleure valorisation des productions par des prix plus rémunérateurs et des marchés plus stables.

La diversification des activités des ménages ruraux vers des activités non agricoles constitue également un potentiel de croissance significatif. Cela n'est possible qu'avec le développement de l'ensemble du tissu économique en zone rurale, pour fournir des emplois rémunérateurs. La réduction des risques à travers la stabilisation de l'environnement économique sera déterminante pour permettre l'investissement privé.

Le désenclavement des zones rurales et le renforcement des activités de recherche permettront, en outre, d'offrir aux ruraux de nouvelles opportunités.

Par conséquent, trois objectifs spécifiques sont définis et regroupés au sein de l'axe stratégique n°1 de la SDR :

- intensifier les productions agro-sylvo-pastorales;
- améliorer la valorisation des productions agro-sylvo-pastorales ;
- diversifier les sources de revenu des ménages ruraux.

De ces objectifs spécifiques, six lignes d'intervention prioritaires ont été identifiées et regroupées au sein de l'axe stratégique n°1 et sont développées ci-dessous.

B.1.1. Renforcer la structuration des filières

Les insuffisances du fonctionnement des filières agro-sylvo-pastorales sont une des limites à l'intensification de la production. Le rôle de l'Etat est de favoriser le développement de l'offre de service de proximités aux producteurs, adaptés à leurs besoins, en recherchant particulièrement le renforcement du rôle des organisations de producteurs et des organisations communautaires à ce niveau.

La structuration des filières autour d'organisations interprofessionnelles et de cadres de concertation et le renforcement des capacités des opérateurs économiques permettra à l'ensemble des acteurs de mieux identifier les opportunités de marché et de coordonner leurs interventions. Cela doit également contribuer à réduire les inégalités de position entre opérateurs dans les filières.

Les résultats attendus de la LIP 1.1 sont les suivants :

- Les intrants et le conseil technique sont disponibles pour les producteurs dans des conditions économiques viables.
- Des dispositifs de concertation sont opérationnels dans les principales filières.
- Les marchés sont plus performants à tous les niveaux des filières.

B.1.2. Favoriser et pérenniser l'accès aux services financiers en milieu rural

Les besoins financiers des ruraux pour le développement de leurs activités sont importants et variés. Depuis le début des années 90, le monde rural s'est trouvé pratiquement privé de système de crédit formel à la suite de l'échec et des faillites successives des systèmes centralisés de crédit agricole, qui n'ont pas été relayés par les banques privées. L'augmentation de l'encours de crédit nécessite le développement de structures d'intermédiation spécialisées et professionnalisées. L'appui au développement des systèmes financiers décentralisés devra permettre de répondre à ces besoins, de faciliter la mobilisation de l'épargne rurale et de rétablir la confiance avec les utilisateurs.

Le renforcement du tissu économique en milieu rural nécessite également d'inciter les banques commerciales à développer leur offre de services en direction des entrepreneurs ruraux.

Les résultats attendus de la LIP 1.2 sont les suivants :

- Le réseau des systèmes financiers décentralisé est assaini, professionnalisé et développé.
- Les points de services des banques commerciales en zone rurale sont plus nombreux et l'encours des crédits commerciaux aux entrepreneurs ruraux augmente.
- La réglementation en vigueur et les principes de la politique sectorielle en la matière sont respectés.
- Le volume de l'épargne rurale augmente.
- Le volume des crédits accordés aux ménages ruraux augmente.

Encadré n°6 : L'expérience du crédit « warranté »

Compte tenu de la pauvreté ambiante en milieu rural, la fourniture de crédit se heurte à des difficultés importantes pour obtenir des garanties. Les réseaux d'institutions de micro-finance (IMF) existants sont souvent installés dans les zones les plus propices, pour des productions à haute valeur ajoutées, excluant ainsi le financement des petits producteurs.

Dans ce contexte, le warrantage est une opportunité intéressante. Il s'agit d'une technique de crédit qui permet d'obtenir un prêt en mettant en garantie un produit susceptible d'augmenter de valeur. Une organisation de producteurs peut ainsi stocker une partie de sa production dans un magasin, et obtenir un crédit sur la base de cette garantie. Un opérateur spécialisé peut se charger de l'entreposage, pour plus de sécurité. Le montant du crédit est utilisé pour exécuter une activité génératrice de revenu (embouche, maraîchage, transformation, commercialisation ...). Une fois le crédit remboursé grâce aux bénéfices de l'activité génératrice de revenu, la banque libère le stock mis en garantie. L'augmentation de la valeur du stock permet de préparer la campagne agricole suivante. Avec cette technique, les producteurs évitent également de brader leurs récoltes en période de prix bas.

B.1.3. Favoriser la mise au point et l'adoption de technologies performantes et adaptées aux besoins des producteurs ruraux

Le système national de recherche agronomique ne prend pas suffisamment en compte les préoccupations et les logiques des producteurs et souffre d'une certaine dispersion des efforts et d'une insuffisance de moyens. Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux adapter les thèmes de recherche aux besoins des producteurs et de la société à travers la mise en place de systèmes de gestion de la recherche basés sur le partenariat. Pour cela, l'efficacité et la productivité du SNRA devront être améliorées et le champs de la recherche élargi. Cela nécessite la mobilisation de ressources financières importantes. Des synergies fortes devront être créées entre le secteur de la recherche, celui de la formation et les services d'appui aux producteurs pour la diffusion des innovations. Les partenariats doivent être renforcés avec les autres institutions de recherche au niveau sous-régional et international.

Les résultats attendus de la LIP 1.3 sont les suivants :

- L'efficacité et la productivité du SNRA sont améliorées.
- Les thèmes de recherche sont issus d'un partenariat avec les producteurs ruraux.

- Les producteurs ruraux s'approprient de nouvelles technologies.
- La liaison recherche- formation- vulgarisation est améliorée.

B.1.4. Améliorer les conditions de rémunération des produits agro-sylvo-pastoraux

L'amélioration des conditions de valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux nécessite que la demande soit mieux identifiée et que les producteurs puissent y répondre au moment le plus favorable. Les conditions de fonctionnement des marchés nationaux, régionaux et internationaux justifient une certaine régulation. Les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des mesures de sauvegarde, par exemple pour certaines filières particulièrement sensibles, et négocier au sein des institutions de la sous-région, notamment l'UEMOA, des tarifications adaptées.

L'appui au développement du stockage et de la transformation artisanale ou industrielle permettra d'augmenter les débouchés pour la production primaire et de limiter les fluctuations de prix. L'exportation et la consommation des produits nationaux doivent être encouragées par des démarches qualité.

Les résultats attendus de la LIP 1.4 sont les suivants :

- Les échanges des produits agro-sylvo-pastoraux se développent au niveau national et à l'exportation.
- Les producteurs ruraux bénéficient de rapports de prix plus favorables et moins fluctuants.
- Le stockage et la conservation des productions se développent.
- Les agro-industries se développent en aval de la production.

B.1.5. Promouvoir la diversification des activités économiques non agricoles

La saisonnalité et les risques de l'activité agricole justifie l'appui qui sera apporté aux stratégies des ménages ruraux d'accès à des revenus non agricoles, plus stables, qui contribuent à l'accroissement de leurs revenus. Les activités artisanales seront encouragées. Le renforcement du tissu économique rural, tiré par la croissance de la production agro-sylvo-pastorale, permettra un développement de l'emploi non agricole.

En complément, la réalisation d'activités à haute intensité de main d'œuvre sera favorisée dans le cadre des investissements publics, pour créer une offre d'activités rémunérées pour les ruraux.

Par ailleurs, les conditions de l'exode saisonnier des actifs ruraux devront être mieux connues. Un appui à la structuration de l'exode et à la sécurisation de revenus qui en sont tirés sera mis en œuvre. Cela permettra d'améliorer les retombées de cette activité dans les zones rurales d'origine.

Les résultats attendus de la LIP 1.5 sont les suivants :

- Les revenus tirés des activités non agricoles augmentent.
- Les revenus tirés de l'exode saisonnier sont sécurisés.
- L'emploi non agricole en milieu rural est développé.

B.1.6. Réduire l'enclavement des zones rurales

L'accès des producteurs ruraux aux marchés nécessite la mise en place d'une politique d'investissement public visant le désenclavement des zones rurales : développement des routes et des pistes rurales et pérennisation de leur entretien, modernisation et développement du réseau des moyens de communications (radio, télévision, téléphone). Face à la précarité des moyens de transport des ruraux, dont le principal reste la marche à pied, l'offre de services de transport doit être développée. Il est, en particulier, nécessaire de promouvoir la production et la diffusion des moyens des transports intermédiaires (charrette à traction animale, pirogue, bicyclettes, animaux de bât).

Les résultats attendus de la LIP 1.6 sont les suivants :

- Les coûts de transport sont réduits.

- Les moyens de transport intermédiaires sont développés.
- L'accès des ruraux au réseau routier est développé.
- Le réseau des moyens de communications est modernisé et développé en milieu rural.

B.2. AXE STRATEGIQUE N°2 : PREVENIR LES RISQUES, AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE ET GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES POUR SECURISER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

L'économie nigérienne, fortement tributaire des activités rurales, est mise à rude épreuve par les sécheresses récurrentes et la désertification. Le développement économique ne peut être durable que si on cherche à limiter les risques naturels pesant sur la production, en particulier par une meilleure maîtrise de l'eau (voir encadré n°7). Une meilleure prévention et gestion des catastrophes naturelles doit permettre de réduire l'insécurité alimentaire et, ce faisant, de favoriser l'engagement des producteurs dans un processus d'intensification. Plus largement, il convient d'améliorer l'environnement sanitaire des populations (qualité de l'alimentation, accès à l'eau potable et à l'assainissement, pratiques d'hygiène, etc.) : l'accès des ménages ruraux aux services sociaux de base, notamment à la santé et l'eau potable, n'est pas suffisante et handicape le processus de développement économique et social.

L'exploitation « minière » des ressources naturelles engendre une dégradation progressive de l'environnement qui met en péril la pérennité des bases productives et *in fine* les sources de revenus des ménages. En parallèle à l'intensification des systèmes de production, de nouvelles formes de gestion de ces ressources doivent être trouvées, basées sur la responsabilisation individuelle ou collective de ses principaux utilisateurs.

Sur la base de cette analyse, l'axe stratégique n°2 regroupe ainsi trois objectifs spécifiques :

- réduire l'instabilité qui pèse sur l'accès des ménages ruraux à l'alimentation,
- améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation,
- créer les conditions d'une gestion durable des ressources naturelles.

Pour l'atteinte de ces objectifs, cinq lignes d'intervention prioritaires ont été définies pour l'axe stratégique n°2

B.2.1. Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions

La sécurisation des systèmes de production face aux aléas climatiques nécessite une action résolue pour développer la maîtrise de l'eau. La mobilisation des eaux de ruissellement et souterraine sera accrue. Au niveau des terroirs de culture pluviale, la conservation des eaux et des sols doit permettre d'améliorer et de sécuriser les productions.

Ainsi, l'irrigation à des fins agro-sylvo-pastorales sera développée de façon prioritaire par la promotion d'un cadre institutionnel et juridique favorable, permettant la réalisation de nouveaux aménagements privés ou communautaires, ainsi que par la réalisation et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles. Le développement de l'hydraulique pastorale permettra en outre de mieux couvrir les besoins en eau du cheptel, en adéquation avec les disponibilités fourragères. La mobilisation des eaux de surface permet également de développer la pisciculture.

Les résultats attendus de la LIP 2.1 sont les suivants :

- Les surfaces irriguées augmentent.
- Les besoins en eau et en fourrage du cheptel sont mieux couverts.
- La pisciculture et l'aquaculture se développent.
- Les surfaces aménagées par des techniques de CES/DRS augmentent.

Encadré n°7 : Place de l'eau dans le contexte international et national

Depuis la conférence de Mar Del Plata (1977), une série d'actions mondiales dans le domaine de l'eau ont vu le jour. Elles ont conduit à la modification de la perception de l'eau et à l'élargissement des connaissances mondiales en ce qui concerne sa gestion globale. La conférence de DUBLIN (1992), a reconnu notamment la double dimension à la fois économique et sociale de l'eau à travers quatre grands principes qui sont encore d'actualité, à savoir :

- L'eau est indispensable à la vie ;
- Les acteurs, à tous les échelons, doivent être impliqués dans la planification et la gestion de l'eau ;
- Les femmes ont un rôle prépondérant dans l'approvisionnement, la gestion et la protection de l'eau ;
- L'eau est reconnue comme un bien économique ;

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue en 1992 à Rio de Janeiro, a permis de confirmer ces principes et de souligner les engagements des nations à opérer des changements de comportement et une évolution des pratiques en matière de gestion de l'eau. Ces principes se sont traduits par des objectifs chiffrés, 11 ans après, au Forum Mondial de l'Eau de Kyoto (2003). Il s'agit notamment de réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau. Pour cela, la performance du secteur de l'eau doit être améliorée par la concertation entre tous les acteurs (Etat, Collectivités, Société Civile, Secteur Privé, Partenaires au développement) dans le cadre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). L'intégration incontournable de l'eau dans de nombreuses actions prévues par la SDR contribuera ainsi à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique.

B.2.2. Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles

Le caractère aléatoire de la production agro-sylvo-pastorale nécessite une action publique pour limiter l'impact de ces crises cycliques sur la population et l'économie. Cette problématique doit être abordée dans une perspective de continuité entre les actions de prévention et les interventions d'urgence. La mise en place de plans de prévention et de gestion des différents types de catastrophes sera généralisée, en renforçant également les systèmes de veille existants. Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires sera consolidé, notamment pour préserver l'accessibilité physique et économique des ménages aux céréales de base et aux intrants zootechniques.

Des appuis seront apportés pour le renforcement des mécanismes de prévention des crises par les populations à l'échelle du ménage ou à l'échelle communautaire : développement des banques céréalières, banques d'intrants zootechniques et vétérinaires, mise en place de brigades phytosanitaires et de brigades de lutte contre les feux de brousse, etc.

La prise en charge de la lutte phytosanitaire et de la santé animale par les producteurs doit être complétée par des interventions publiques, quand le risque devient généralisé (épizooties, invasions acridiennes, etc.).

Les résultats attendus de la LIP 2.2 sont les suivants :

- La prévalence et l'impact des catastrophes naturelles sont diminués.
- L'accessibilité physique et économique aux céréales de base est préservée en cas de crise alimentaire.
- Le capital productif des ménages, et notamment le cheptel, est préservé en cas de crise.
- Les conséquences des crises alimentaires sur les conditions de vie des ménages ruraux sont réduites.

B.2.3. Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux

L'amélioration de la santé des populations rurales est un aspect important de la lutte contre la pauvreté. Le développement de l'offre de services de santé n'est pas traité en tant que tel par la SDR. Mais d'autres facteurs liés à l'environnement sanitaire des populations peuvent également contribuer à cet objectif.

Dans le cadre de la SDR, l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement sera généralisé. Des actions d'Information - Education - Communication (IEC) seront conduites pour l'amélioration des pratiques d'hygiène et nutritionnelles des ménages. Cette action sera complémentaire de l'appui à l'augmentation de la production d'aliments à haute valeur nutritive prévu dans l'axe stratégique n°1 (cultures maraîchères et arboriculture, productions animales, pêche, etc.). En outre, l'Etat assumera sa fonction de garantie de la bonne qualité sanitaire des aliments.

Les résultats attendus de la LIP 2.3 sont les suivants :

- L'accès à l'eau potable est généralisé en milieu rural.
- Les pratiques nutritionnelles sont améliorées au sein des ménages ruraux.
- La qualité sanitaire des aliments est améliorée.
- L'hygiène au niveau des ménages ruraux est améliorée.

B.2.4. Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable

La dégradation des ressources naturelles et l'intensification souhaitable de la production nécessitent que les producteurs ruraux soient responsabilisés et sécurisés dans l'accès aux ressources qu'ils exploitent : foncier agricole, pastoral, espaces forestiers, ressources en eau, etc. La priorité sera donc donnée à la mise en place de mécanismes de gouvernance locale des ressources naturelles, permettant de créer les conditions favorables à la mise en place de modes d'exploitation durable et la restauration de certains espaces dégradés.

Il s'agira notamment de sécuriser l'accès des populations rurales aux ressources foncières et de prévenir les conflits. La gestion durable des ressources en eau nécessite d'améliorer leur connaissance et le cadre institutionnel de leur gestion.

Pour cela, le cadre réglementaire constitué par le Code rural doit être complété, vulgarisé et mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la décentralisation, le rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources naturelles sera précisé et progressivement renforcé. En particulier, la concession de la gestion des ressources forestières à des structures locales organisées sera développée. La gestion intégrée des ressources en eau sera mise en place au niveau des bassins versants.

Au niveau sous-régional, la concertation sur la gestion des ressources partagées sera approfondie (gestion des eaux partagées, gestion de la transhumance du bétail).

Les résultats attendus de la LIP 2.4 sont les suivants :

- L'accès des producteurs ruraux aux ressources naturelles et notamment au foncier est sécurisé.
- La production des produits de cueillette et de la pêche est augmentée sur des bases durables.
- La gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles est améliorée et pérennisée.
- Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles sont réduits.

B.2.5. Sécuriser l'exploitation du milieu et préserver l'environnement

Face à la dégradation du milieu, la préservation du capital productif nécessite une amélioration significative des pratiques des producteurs ruraux à travers la mise au point et la promotion de systèmes d'exploitation durables. La substitution du bois-énergie par la promotion d'énergies nouvelles renouvelables sera poursuivie. La lutte contre les pollutions de tous genres devra également être conduite, notamment par la sensibilisation, la réglementation et le contrôle.

Les cas de dégradation de l'environnement dont l'ampleur dépasse les capacités de gestion par les populations touchées nécessiteront une intervention publique conséquente : lutte contre les plantes envahissantes, fixation de dunes, restauration de terres dégradées particulièrement au niveau des bassins versants, reboisement, traitements des *koris* etc. On cherchera également à préserver la biodiversité des espèces sauvages et domestiques à travers la conservation « in situ » et « ex situ » dans les zones menacées.

Les résultats attendus de la LIP 2.5 sont les suivants :

- Les pratiques qui préservent l'environnement sont adoptées par les producteurs ruraux.
- L'érosion hydrique et éolienne est réduite.
- L'ensablement des infrastructures et des points d'eau est contenu.
- La biodiversité des espèces sauvages et domestiques est préservée.
- Les populations des espèces animales et végétales ont augmenté.

B.3. AXE STRATEGIQUE N°3 : RENFORCER LES CAPACITES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET DES ORGANISATIONS RURALES POUR AMELIORER LA GESTION DU SECTEUR RURAL

Parmi les facteurs importants concourant à la faible performance du secteur, on a noté un déficit de gouvernance au niveau du secteur public qui se traduit entre autres par une faible coordination des interventions et un manque de suivi et d'évaluation. Par ailleurs, on constate une faible implication des populations rurales et des opérateurs dans les mécanismes de prise de décisions et leur mise en œuvre. Les populations rurales, peu instruites et peu formées, ont un faible accès à l'information et d'assez faibles capacités d'organisation pour la gestion de ce secteur.

La volonté d'inscrire l'action dans une perspective de moyen et de long terme nécessite le renforcement des mécanismes garantissant la continuité et la stabilité de l'action publique. Le renforcement des organisations rurales doit accompagner ce processus pour accroître les capacités des acteurs ruraux de diagnostic, de formulation de proposition, de négociation et de mise en œuvre des actions.

L'axe stratégique n°3 regroupe ainsi deux objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités des acteurs ruraux.
- Améliorer la gestion du secteur rural.

Les lignes d'intervention prioritaires retenues de l'axe stratégique n°3 sont détaillées ci-après :

B.3.1. Promouvoir le renforcement des organisations rurales

La participation des populations rurales à l'identification, l'élaboration, la gestion et au suivi-évaluation des actions de développement rural nécessite le renforcement des organisations rurales (OR), qui regroupent toutes les organisations impliquées dans le développement rural, notamment les organisations paysannes et les ONG.

L'appui aux OR passera par la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique adéquat et par le développement d'une offre de services d'appui – conseil à celles-ci pour améliorer leur fonctionnement interne et leurs capacités. Les OR auront accès à des mécanismes adaptés de financement de leurs activités, en cohérence avec les orientations de la SDR. La participation des femmes et des jeunes dans les OR sera favorisée par des mécanismes incitatifs.

Les résultats attendus de la LIP 3.1 sont les suivants :

- Les organisations rurales regroupent et représentent un plus grand nombre de ruraux..
- Les capacités et le niveau de structuration des organisations rurales sont renforcés.
- Les activités des organisations rurales et les services rendus à leurs membres sont développés.
- La participation des femmes et des jeunes aux organisations rurales est améliorée.

B.3.2. Développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation

Le faible niveau d'instruction des populations limite leur accès aux opportunités. Il ne s'agit pas d'imputer à la stratégie de développement rural la responsabilité de l'ensemble de la formation de base et avancée en milieu rural, qui relèvent pour l'essentiel du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE). Pour autant, l'accès des acteurs de l'économie rurale à la formation technique et professionnelle ou à l'alphabétisation fonctionnelle doit être amélioré et le système de formation technique et professionnel du secteur rural doit être redynamisé par la réorientation des structures et institutions de formation et la création d'autres structures adaptées. Il conviendra de prendre en compte de façon spécifique les différentes catégories d'acteurs (producteurs, opérateurs économiques, cadres du secteur privés, des organisations rurales et du secteur public).

Parallèlement, une plus grande diffusion de l'information auprès des populations rurales et des acteurs des filières, notamment en langues nationales, contribuera également à l'amélioration de leurs capacités.

Les résultats attendus de la LIP 3.2 sont les suivants :

- Le niveau de formation des acteurs ruraux est amélioré.
- Les capacités de l'encadrement sont renforcées.
- Les acteurs ruraux sont mieux informés en matière de développement rural.

B.3.3. Renforcer les systèmes d'information sur le secteur rural.

Le système d'information sur le développement rural (statistiques sur les systèmes de production, enquêtes sur la pauvreté, suivi des ressources naturelles, systèmes d'information sur les marchés, etc.) présente actuellement des insuffisances, liées notamment à la vétusté des données de base, à la dispersion des efforts et au manque d'harmonisation des méthodologies de collectes et de traitement des données. La redynamisation des outils de production et d'analyse des données et leur adaptation aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs doivent être conduites. La réalisation régulière d'enquêtes de base sera nécessaire à l'amélioration de la qualité et de la cohérence des données.

Plus largement, des études analytiques doivent être mises en place de façon plus systématique pour améliorer la connaissance du secteur rural (systèmes agraires, causes de la dégradation de l'environnement, potentiel d'intensification, études de marchés, etc.) et faire l'objet d'une capitalisation et d'une diffusion large.

Les besoins de suivi et d'évaluation des interventions doivent être pris en compte dans ce contexte. La mise à disposition des informations auprès des producteurs et des opérateurs économiques des filières sera généralisée.

Les résultats attendus de la LIP 3.3 sont les suivants :

- La production d'information dans le secteur rural est développée et rationalisée.
- Les informations produites sont améliorées et correspondent davantage aux besoins des utilisateurs.
- Le réseau de diffusion des informations sur le secteur rural est développé.

B.3.4. Renforcer la participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR

Le secteur rural nigérien a fait l'objet de nombreuses interventions inscrites dans le cadre des politiques et stratégies initiées par l'État. Les évaluations des programmes et projets mis en place ont souvent fait ressortir les insuffisances de la coordination institutionnelle et de la concertation. La SDR constitue le cadre de mise en cohérence des interventions dans le secteur rural et l'outil opérationnel d'amélioration des conditions de leur programmation et de leur suivi.

Sa mise en œuvre nécessite le renforcement des mécanismes de concertation–coordination institutionnelle à tous les niveaux en impliquant désormais tous les acteurs du développement rural. La mise en place d'un système cohérent de suivi et d'évaluation des interventions permettra de disposer d'un meilleur *monitoring* de l'action publique prévue par la SDR.

Les résultats attendus de la LIP 3.4 sont les suivants :

- La coordination impliquant tous les acteurs est fonctionnelle au niveau national, régional et local.
- Les actions de développement dans le secteur rural sont mieux planifiées, plus pertinentes et harmonisées.
- Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux.

B.3.5. Améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR

La mise en place de la SDR est basée sur une approche intégrée de la gestion du secteur, nécessite la mise en cohérence de l'architecture institutionnelle des administrations impliquées. Cette réflexion devra intégrer la mise en place programmée de la décentralisation et de la déconcentration. Les mécanismes d'allocation des ressources, une meilleure adéquation entre les ressources humaines et les besoins d'encadrement ainsi que le décloisonnement des services publics devront occuper une place centrale dans ce processus.

Les résultats attendus de la LIP 3.5 sont les suivants :

- l'efficacité des administrations en charge du secteur rural est améliorée ;
- la coordination entre les différents pouvoirs publics est opérationnelle.

C. PRINCIPES D'INTERVENTION

Les principes d'intervention guideront la mise en œuvre de la SDR. Ils constituent des références qui seront communes à l'ensemble des intervenants, quels que soient leurs domaines d'action. Le respect de ces principes renforcera considérablement la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

C.1. L'INSCRIPTION DE LA SDR DANS LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION

La mise en œuvre de la SDR s'inscrira dans le cadre du processus de décentralisation en cours, pour aboutir au renforcement des capacités locales de gestion du secteur, conformément au principe de subsidiarité : il s'agit en effet de gérer localement les actions que l'Etat ne pourrait pas prendre en charge avec la même efficacité conformément aux textes et lois sur la décentralisation. La déconcentration des services de l'Etat, qui permettra de rapprocher l'administration des populations, et le renforcement des capacités des collectivités locales²⁰, viendront accompagner ce processus.

C.2. LA PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVEE ET LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS

Pour être efficace, une politique doit rencontrer les intérêts individuels et collectifs des agents économiques. L'initiative privée doit constituer le socle de la relance de l'économie rurale tout en préservant l'équité nécessaire à la cohésion sociale. La promotion du secteur privé a ainsi une place centrale dans la SDR. Dans cette perspective, l'action publique cherchera à favoriser les conditions d'épanouissement de l'entreprise, sans se substituer à celle-ci.

La SDR considère que c'est aux ruraux eux-mêmes de prendre la responsabilité de leur propre développement en devenant les opérateurs du changement. Dans cette perspective, l'action publique s'attachera à accompagner les initiatives, individuelles et surtout collectives (notamment celles

²⁰ Qui concernera en priorité des questions relatives à la gestion des ressources naturelles et à la programmation des investissements publics.

portées par les organisations de producteurs) sans intervenir directement. Il s'agira d'aboutir à une synergie entre action publique et secteur privé, les organisations professionnelles jouant un rôle privilégié dans la mise en place de mécanismes de représentation, de concertation et d'échange d'informations. La responsabilisation des ruraux se traduira notamment par la prise en charge par les usagers, chaque fois que cela sera possible, des coûts récurrents des investissements collectifs²¹. Les modalités de gestion de ces biens communs seront diversifiées (comités de gestion, mise en gérance, ...), en veillant à optimiser la convergence des intérêts collectifs et individuels.

C.3. LA BONNE GOUVERNANCE ET LA PROPORTIONNALITE DE L'ACTION PUBLIQUE

La SDR sera guidée par la promotion d'un climat favorable aux investissements en se basant sur la légitimité des pouvoirs publics à faire respecter un cadre législatif et réglementaire. Le bon fonctionnement de l'économie nécessite également une intervention de l'Etat, pour pallier les défaillances des marchés (par exemple quand la sécurité alimentaire des populations est menacée ou face à certains dysfonctionnements du marché international) ou pour fournir des biens publics que le secteur marchand ne peut leur apporter.

Ces interventions publiques doivent être réalisées en respectant le principe de la bonne gouvernance, qui est un axe central de la Stratégie de réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de réformes de l'administration, vers plus d'efficacité, de responsabilité et de transparence dans la gestion des moyens, permettra d'améliorer la pertinence et l'impact de l'action publique. A la plus grande responsabilisation des acteurs correspond une double exigence pour les pouvoirs publics : assurer la cohérence des initiatives parcellaires et faciliter la coordination des contributions des partenaires au développement.

L'autre principe que doivent respecter les interventions de l'Etat est celui de proportionnalité, c'est à dire qu'elles doivent être cohérentes avec les capacités dont dispose la puissance publique en terme de mobilisation de ressources et de mise en œuvre des actions.

C.4. L'EQUITE ENTRE LES BENEFICIAIRES DE L'ACTION PUBLIQUE

Encadré n°8 : La prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la SDR

Les femmes représentent la moitié de la population du Niger et constituent un des groupes les plus vulnérables à la pauvreté : 75% des ménages ayant pour chef une femme sont pauvres. Elles ont un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Pourtant, du fait de nombreux obstacles juridiques et traditionnels, elles sont marginalisées dans le partage des ressources (foncier, crédit, formation, etc.). Elles rencontrent d'importantes difficultés pour mener leurs propres activités génératrices de revenus. La double charge de production et de reproduction qui repose sur elles est souvent un facteur de surcharge et d'inégalité sociale.

L'équité dans l'accès aux ressources communautaires et leur contrôle n'est possible qu'à travers le renforcement de la participation des femmes aux prises de décisions communautaires par l'allègement de leurs tâches. C'est pourquoi, la SDR prévoit « l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes aux organisations rurales », au niveau de l'axe stratégique n°3, pour promouvoir le renforcement des organisations rurales et, mieux impliquer les femmes dans les différents programmes.

Plus largement, l'équité et la dimension genre constituent une préoccupation transversale qui concerne chacun des programmes de la SDR. L'instruction et la mise en œuvre de ces derniers devront systématiquement prendre en compte les besoins réels des femmes et les impliquer dans les activités à entreprendre. Il s'agira de dépasser la vision actuelle, qui conduit à définir des volets isolés spécifiques aux femmes, pour traduire concrètement l'approche genre dans toutes les actions conduites.

Comme le souligne la Stratégie de réduction de la pauvreté, l'équité est une composante essentielle de la bonne gouvernance de l'action publique. Ce principe repose sur le constat que les plus pauvres sont avant tout ceux qui disposent de moindres capacités pour saisir les opportunités qui se présentent à

²¹ Tels que des puits, des forages, des ouvrages de conservation des eaux et des sols, etc.

eux, en raison de la faiblesse de leurs revenus, mais aussi d'un accès insuffisant à l'éducation, aux services de santé, etc. Dans ce contexte, la SDR doit chercher à donner une égalité des chances à chacun des bénéficiaires de ses interventions, en tenant compte des disparités de situation initiale. Cet effort particulier en direction de certains groupes doit concerner en premier lieu les femmes (voir encadré n°8) ainsi que les jeunes. Ce principe devrait aussi s'appliquer à la répartition territoriale de l'action publique.

C.5. UN ENGAGEMENT A LONG TERME DES DIFFERENTS PARTENAIRES

L'intervention publique dans le domaine de la régulation de l'économie sera encadrée de manière pérenne par la mise en place de stratégies claires et bien connues de tous les partenaires. Cela permettra de préserver la stabilité de l'environnement économique du secteur rural, qui a tendance à être perturbé par des interventions, utiles à court terme, mais décidées dans l'urgence et qui peuvent nuire à la croissance à long terme. Cette stabilité constituera un cadre favorable à la continuité des investissements publics et privés.

Pour garantir la rentabilité et la pérennité des investissements, les pouvoirs publics doivent s'appuyer sur des partenariats stables, fondés sur la confiance autant que sur l'intérêt bien compris des différents acteurs. Par exemple, pour garantir la rentabilité de l'investissement public, celui-ci viendra en complément de la participation des bénéficiaires. Pour les investissements les plus lourds, des cofinancements avec des opérateurs privés pourront être recherchés. L'Etat aura une mission d'intégration et d'harmonisation des interventions notamment à travers l'appui à la mise en œuvre de cadres de concertation solides (pouvoirs publics, société civile, secteur privé, partenaires au développement).

Cet engagement dans la durée impliquera aussi les partenaires au développement apportant leur soutien à la mise en œuvre de la SDR. Pour la SDR dans son ensemble et, surtout, pour chaque programme, ces partenaires au développement exprimeront leur engagement à respecter les orientations, les principes et les modalités d'intervention.

C.6. LA PRISE EN COMPTE DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

La position géographique du Niger, entre Maghreb et Afrique Subsaharienne, lui donne un rôle naturel dans les échanges régionaux. Son appartenance à plusieurs organisations sous-régionales et internationales (Conseil de l'entente, UEMOA, CEDEAO, CEN SAD, UA, OMC, etc.) constitue également un atout.

Le Nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique (NEPAD) est un bon exemple du rôle que peut jouer la coopération avec les autres pays de la sous-région dans la mobilisation de la communauté internationale autour de mécanismes novateurs de financement du développement. Dans le domaine économique et commercial, le niveau sous-régional est incontournable pour traiter des aspects monétaires ou de l'insertion dans le commerce mondial.

De même, l'exploitation de certaines ressources communes au niveau sous-régional justifie une coordination, qu'il s'agisse des parcours pour les troupeaux transhumants ou la gestion de l'eau avec au premier rang l'utilisation du fleuve Niger. Le Niger doit contribuer avec les autres Etats de la région à la coordination de la lutte contre la désertification, les plantes envahissantes, les invasions acridiennes et les épizooties.

Le traitement au niveau international des principaux problèmes touchant aux biens publics globaux (sécurité alimentaire, eau, biodiversité, climat, forêt etc.) ou la régulation de l'économie et du commerce mondial a conduit à la définition d'objectifs partagés par l'ensemble des Nations. On peut citer les objectifs du millénaire pour le développement (2000), le Sommet mondial de l'alimentation (1996 et 2002), le Sommet mondial de la terre (1992) et le Sommet mondial sur le développement

durable (2002). Les engagements pris par le Niger dans ces instances doivent être intégrés dans la définition et l'exécution des politiques sectorielles nationales (voir encadré).

C.7. L'ACTUALISATION PERIODIQUE DE LA STRATEGIE

La SDR définit des orientations et des programmes d'actions, qui s'inscrivent dans une perspective de moyen / long terme. Elle constitue donc un cadre consensuel auquel se référeront les acteurs du développement rural pendant de nombreuses années. Néanmoins, si elle fixe le cap à tenir, la SDR n'a pas la prétention de déterminer en détail les étapes du parcours. Celles-ci seront définies périodiquement en fonction des échecs et succès enregistrés par les actions menées au cours de la période antérieure. Cette nécessité d'une adaptation périodique de la stratégie repose sur deux types de considérations : d'une part, certains déterminants du développement rural du pays sont exogènes (climat, environnement sous-régional et international) ; d'autre part, une stratégie basée sur la promotion des initiatives (individuelles et collectives) et sur la concertation entre les acteurs devra forcément évoluer en fonction des décisions que ceux-ci prendront. A cet effet, un mécanisme de suivi et évaluation opérationnel de la SDR sera mis en place.

Encadré n°9 : Le respect des engagements internationaux dans le cadre de la mise œuvre de la SDR

La SDR intègre les objectifs correspondant aux différents engagements internationaux et planifie les activités nécessaires à leur réalisation. Les programmes définis par la SDR constituent des unités fédératrices de mise en œuvre de l'action publique et obéissent à une logique opérationnelle globale, qui dépasse le cadre de tel ou tel engagement particulier.

Le suivi de ces engagements passe par la rédaction de plans spécifiques. Ces plans reprennent, dans leur domaine, les activités mises en œuvre dans le cadre des programmes de la SDR. Ils ne constituent pas des unités de mise en œuvre mais des outils de suivi, d'évaluation et contribuent ainsi au pilotage de la SDR.

Des comités interministériels seront chargés de suivre la réalisation des actions prévues par ces différents plans, d'évaluer leur impact et de procéder à leur actualisation régulière. Ils feront des recommandations au Gouvernement lors de la mise à jour périodique de la SDR.

Deux exemples peuvent être donnés :

- Les enjeux dans le domaine de l'environnement mondial font maintenant l'objet d'une prise de conscience de l'ensemble des décideurs qui s'est concrétisée lors des importantes conférences internationales tenues dans les années 90 à la suite du Sommet de la terre de Rio : désertification, ressources en eau, changement climatique, énergies, etc. Au Niger, le **Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD)** définit les orientations stratégiques permettant de faire face à ces défis. Le Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) suivra sa réalisation à travers programmes de la SDR, qui intègrent les actions identifiées dans le PNEDD.
- La lutte contre la faim et la malnutrition a été au cœur des deux Sommets mondiaux de l'alimentation organisés sous l'égide des Nations Unies par la FAO en 1996 et 2002. Le Niger est particulièrement concerné par cet enjeu. La Stratégie de réduction de la pauvreté et la SDR font de l'amélioration de la sécurité alimentaire une priorité. La totalité des programmes de la SDR contribue, directement ou indirectement, à cet objectif. Un **Programme National Global de Sécurité Alimentaire (PNGSA)**, en cours de finalisation, reprend les principales activités prévues pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et permettra de disposer d'un outil opérationnel d'orientation et de suivi de l'action publique face à cet important enjeu. Le suivi de sa réalisation est confié au Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA)

TROISIEME PARTIE :

MISE EN ŒUVRE

A. LES PROGRAMMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDR

Le passage progressif et volontariste vers une approche programme, pour la mise en œuvre des interventions publiques, est un aspect important de la promotion de la bonne gouvernance recherchée par la Stratégie de réduction de la pauvreté²². En cohérence avec ces orientations, la SDR sera exécutée dans le cadre d'un nombre limité de programmes. Cela contribuera à réduire la dispersion parfois constatée entre les multiples actions menées actuellement.

Le champ d'opérationnalisation de la SDR à travers les programmes définis a été volontairement restreint pour conserver la cohérence indispensable avec la SRP. Il convient toutefois de rappeler l'importance des actions menées dans le cadre d'autres stratégies ou programmes sectoriels pour atteindre l'objectif assigné à la SDR : éducation de base, accès aux services de santé, développement des infrastructures (transport, énergie, etc.), le développement urbain, etc.

La définition des programmes de la SDR a pris en considération, les stratégies et plans d'action existants, ainsi que les nombreux programmes et projets en cours de mise en œuvre ou en instruction. Le respect des principes d'intervention énoncés ci-dessus, le recentrage des priorités d'intervention pour le développement rural et la volonté de renforcement de la cohérence de l'action publique requiert une relecture critique des orientations et des cadres institutionnels précédemment définis. Ainsi, il n'a pas été possible d'intégrer, en l'état, tous les programmes définis. La mise en cohérence de toutes les interventions avec les programmes de la SDR, qui constitue l'unique cadre de référence en matière de développement économique et social dans le secteur rural, sera forcément progressive et pourra justifier certaines réorientations des actions en cours.

La définition de ces programmes repose sur une double préoccupation :

- d'une part, l'efficacité opérationnelle ; les programmes étant les unités de mise en œuvre de la SDR, ils doivent : i) pouvoir être exécutés sans générer de contraintes institutionnelles trop importantes ; ii) être d'une taille maîtrisable, compte tenu des capacités de maîtrise d'ouvrage des institutions publiques et iii) éviter une trop grande dispersion thématique en regroupant des activités cohérentes entre elles (type d'intervention, résultats attendus, modalités de mise en œuvre).
- d'autre part, la cohérence avec les orientations de la stratégie (objectifs spécifiques et les lignes d'intervention prioritaires).

Cette démarche conduit à combiner au sein des programmes des actions relevant de lignes d'intervention et parfois d'axes stratégiques différents²³. Il n'y a donc pas de lien univoque entre les

²² Voir, ci-dessous, la section B.2. « Le mécanisme de financement public ».

²³ Par exemple, le programme de développement local couvre les trois axes stratégiques.

programmes et les orientations stratégiques définies précédemment : un programme peut concourir à l'atteinte de plusieurs objectifs spécifiques différents. Le système de suivi-évaluation devra tenir compte de cette contrainte et montrer, sous forme matricielle, comment chaque programme peut combiner différentes lignes d'intervention pour concourir à la réalisation des objectifs de la SDR.

Au stade actuel de la réflexion, quatorze programmes ont été identifiés, dont certains sont composés de sous-programmes (voir tableau 1). Ils ont été regroupés en deux catégories :

- La première rassemble les programmes structurants. Leur définition traduit la volonté de promouvoir l'initiative privée en s'intéressant à l'amélioration de l'environnement des acteurs ruraux. Il s'agit tout d'abord de mettre en place de nouvelles formes de gouvernances économique et sociale comme la décentralisation et le développement local, la gouvernance locale des ressources naturelles ou la promotion des organisations professionnelles et de la concertation dans les filières. Par ailleurs, la fourniture de certains services de base est nécessaire et passe par l'investissement public dans les infrastructures, l'accès aux services financiers, la recherche, la vulgarisation, la formation technique et professionnelle et le renforcement des services publics. Enfin, dans un contexte de vulnérabilité croissante des ménages, l'existence de filets collectifs de sécurité doit permettre, d'une part, aux plus vulnérables de participer à la croissance et, d'autre part, de contribuer à préserver l'environnement.
- En parallèle de ces programmes, dont les impacts doivent être attendus à moyen et long terme, la SDR prend le parti de définir des programmes sectoriels prioritaires, qui nécessitent des investissements importants. Leur démarche sera cohérente avec l'approche des programmes « structurants » définis plus haut, mais un certain volontarisme sera appliqué pour obtenir des résultats rapides.

La définition précise des activités à réaliser dans le cadre de la SDR fera l'objet d'un travail approfondi qui sera réalisé dans le cadre de la préparation du plan d'actions. On se limitera à la présentation, dans le présent document, des contours des différents programmes. Il est à souligner que de nombreux liens existent entre les différents programmes, du fait de leur complémentarité et de leur référence à des principes d'action communs.

A.1. PROGRAMMES « STRUCTURANTS »

A.1.1. Programme « développement local et communautaire »

La mise en œuvre de la décentralisation constitue une opportunité à saisir pour améliorer les conditions de programmation des investissements publics et de gestion des ressources naturelles. Ce programme aura pour objectif d'accompagner la décentralisation et le transfert progressif de compétences aux communes nouvellement mises en place et notamment la réalisation d'investissements collectifs, la gestion de certaines infrastructures à l'échelle locale, la gestion de certaines ressources naturelles collectives, etc.

Cet objectif sera poursuivi à travers le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes (programmation, prise de décision, suivi-évaluation), par la mise à disposition de cadres techniques et des dispositifs appropriés de formation. Des mécanismes de transfert de ressources aux communes seront mis en place.

Des fonds d'investissement locaux seront mis en place pour la réalisation d'investissements d'intérêt communautaires à l'échelle locale dans les domaines sociaux, productifs ou pour la gestion des ressources naturelles. Ces investissements seront réalisés à coûts partagés, avec un taux de subvention variable selon les catégories d'investissements et les capacités des bénéficiaires.

La priorité donnée au renforcement des capacités des communes, nécessairement progressif, justifie que le rythme de réalisation des investissements ou de concrétisation des transferts de compétence respecte les capacités des collectivités mises en place. La mise en œuvre de ce programme se fera donc selon des modalités adaptées aux différentes situations.

Ce programme correspond principalement aux lignes d'intervention prioritaires (LIP) suivantes : « réduire l'enclavement des zones rurales » (LIP 1.6) ; « Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux » (LIP 2.3) ; « Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable » (LIP 2.4) ; « Améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR » (LIP 3.5.).

A.1.2. Programme « gouvernance locale des ressources naturelles (foncier, eau, végétation, faune) »

L'intensification souhaitée des systèmes de production ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et ne sera possible que si l'accès aux ressources, et en particulier au foncier, est équitable et sécurisé. L'objectif poursuivi par ce programme est de gérer de manière durable les ressources naturelles, afin de sécuriser les bases de la production agro-sylvo-pastorale. Dans cette perspective, il est indispensable de mettre en place et renforcer des mécanismes de gouvernance locale des ressources naturelles.

Les principes d'orientation du Code rural et ses textes d'application (foncier à usage agricole, sylvicole ou pastoral, gestion de la ressource en eau, etc.) seront approfondis et mis en œuvre. Cela aboutira en particulier à la clarification du statut foncier des différents espaces (enregistrement des droits des différents usagers) par la poursuite de la mise en place des commissions foncières et leur fonctionnement effectif. Les schémas d'aménagement foncier seront définis et mis en place, dans le cadre de l'aménagement du territoire.

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sera développée dans les principaux bassins versants, notamment ceux partagés avec les pays limitrophes.

Le présent programme interviendra en synergie avec le programme de développement local et en rapport avec les programmes « sectoriels prioritaires ». Il correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable » (LIP 2.4.).

A.1.3. Programme « organisations professionnelles et structuration des filières »

L'augmentation de la production agro-sylvo-pastorale nécessite le renforcement de la structuration et le renforcement des capacités des opérateurs des différentes filières pour leur permettre de mieux identifier les opportunités de marché et de coordonner leurs interventions. Pour ce faire, quatre sous-programmes ont été définis :

❖ Sous-programme « Cadres de concertation interprofessionnels »

L'objectif de ce sous-programme est d'impliquer les acteurs des filières dans les actions visant à stimuler leur développement. Pour cela, des cadres de concertation seront mis en place par groupes de filières.

Des fonds de développements des filières seront mis en place et gérés par ces structures interprofessionnelles. Ils permettront d'impulser le renforcement des filières, notamment dans les domaines suivants : (i) promotion des activités en amont et en aval de la production, et en particulier de transformation, (ii) financement de projets de recherche et diffusion des innovations, (iii) appui à l'amélioration des conditions de commercialisation des productions (stockage, recherche de débouchés, etc.), et (iv) mise en place de mécanismes de certification et contrôle de la qualité des intrants et des productions.

Ces organismes auront également un rôle consultatif dans le domaine de la réglementation et de la fiscalité des filières.

Les cadres de concertation envisagés peuvent être les suivants : céréales, cultures maraîchères et arboriculture, autres cultures de rente (niébé, arachide, sésame, souchet, coton, etc.), lait, bétail-viande - cuirs et peaux, aviculture, apiculture et élevage non conventionnel, pêche et pisciculture, bois

et autres produits forestiers, dont la gomme arabique. La démarche sera la même pour les différents groupes de filières identifiés ; toutefois, le degré de mise en œuvre s'adaptera au dynamisme des acteurs de chaque secteur.

Ce sous-programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « renforcer la structuration des filières » (LIP 1.1.) ; « Améliorer les conditions de rémunération des produits agro-sylvo-pastoraux » (LIP 1.4.).

❖ Sous-programme « Renforcement et structuration des organisations professionnelles »

Dans le cadre du développement des filières, les organisations de producteurs ont un rôle important à jouer. L'objectif du présent sous-programme est d'encourager la création, le développement et la structuration des OP par un cadre juridique et institutionnel favorable et par la création de centres de services et d'appui technique spécifiques aux OP.

Le développement des activités des OP et des services rendus par les OP à leurs membres (approvisionnement, commercialisation, appui – conseil aux producteurs, représentation des producteurs, etc.) sera incité à travers des mécanismes de cofinancement de ces activités et des investissements nécessaires, dans le cadre d'un fonds d'appui aux OP. Les chambres d'agriculture seront mises en place et contribueront à la réalisation de cet objectif.

Ce sous-programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Renforcer la structuration des filières » (LIP 1.1.) et « Promouvoir le renforcement des organisations rurales » (LIP 3.1.).

❖ Sous-programme « Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux »

Ce sous-programme regroupe les activités dévolues à l'Etat, dans le cadre du développement des filières et de l'amélioration des conditions de commercialisation des produits. L'objectif est d'inciter au développement de la production par le rapprochement accru entre l'offre et la demande et par une réduction de l'instabilité des marchés.

L'amélioration des conditions de valorisation des productions sera recherchée à travers les opportunités offertes par les politiques commerciales sous-régionales, tout en se situant dans le cadre des accords ratifiés par le Niger en matière de commerce. Le stockage et la conservation des productions seront promus à travers des mécanismes d'incitation.

Des actions seront conduites pour l'amélioration des conditions des échanges : investissement dans les infrastructures des marchés en zone rurale, amélioration de la fluidité des échanges, transparence et contrôle de légalité, etc. L'information sur les marchés sera développée dans le cadre du programme sur les systèmes d'information.

Le désengagement de l'Etat de la production sera poursuivi à travers la réhabilitation et la privatisation des unités agro-industrielles publiques encore existantes (RINI, centres de multiplication de semences, usines d'aliments du bétail, centres secondaires de multiplication du bétail et stations avicoles).

Ce sous-programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Améliorer les conditions de rémunération des produits agro-sylvo-pastoraux » (LIP1.4.).

❖ Sous-programme « Renforcement des capacités des agents économiques et développement du tissu économique rural »

Le développement des filières et, plus largement, la croissance rurale s'appuiera nécessairement sur le dynamisme des agents économiques du secteur rural. L'objectif de ce sous-programme est de renforcer les capacités de ces agents pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Ce renforcement des capacités concernera aussi bien les agents économiques des filières agro-sylvo-pastorales (artisans, commerçants, transformateurs, etc.) que ceux d'autres secteurs impliqués dans le développement économique des zones rurales.

Pour cela, des centres de services et de gestion, axés sur le développement du secteur privé, seront mis en place pour fournir aux opérateurs économiques l'appui-conseil, les formations (montage de dossiers de financement, comptabilité / gestion, fiscalité, etc.) et l'information nécessaire. Par ailleurs des mécanismes de garantie pour les prêts aux opérateurs économiques ruraux seront développés.

Ce sous-programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Renforcer la structuration des filières » (LIP 1.1.) et « Améliorer les conditions de rémunération des produits agro-sylvo-pastoraux » (LIP 1.4.).

A.1.4. Programme « infrastructures rurales »

Le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des ménages en zone rurale nécessitent la mise en place d'infrastructures publiques, dont le financement et la mise en oeuvre dépassent les capacités des collectivités locales. Ce programme constituera le cadre de programmation, d'exécution et de suivi de tels investissements, en veillant à obtenir une couverture équitable des besoins des populations, sur l'ensemble du territoire national. Il sera composé de trois sous-programmes, correspondant chacun à un type d'infrastructure : infrastructures de transport ; infrastructures de communication et électrification rurale.

❖ Sous-programme « infrastructures de transport »

L'objectif de ce sous-programme est de parvenir au désenclavement, d'une part, des zones de production disposant d'un potentiel commerciale et, d'autre part, des zones déficitaires afin d'améliorer leur approvisionnement. Ce sous-programme interviendra par des investissements pour la réalisation de pistes et de routes rurales, dans les zones prioritaires, et la réhabilitation du réseau actuel, en complément des investissements réalisés par les collectivités locales.

Ce sous-programme correspond principalement à la ligne d'intervention prioritaire « réduire l'enclavement des zones rurales » (LIP 1.6).

❖ Sous-programme « infrastructures de communication »

L'objectif poursuivi par ce sous-programme est d'améliorer l'accès des ruraux aux moyens de communication modernes, condition d'une promotion des acteurs du monde rural et du développement des échanges. Des investissements seront réalisés pour l'accès des populations rurales aux réseaux nationaux de radio et de télévision ainsi qu'au réseau téléphonique. Les expériences visant l'accès des populations rurales à Internet seront consolidées et progressivement étendues. La mise en place des radios-communautaires sera poursuivie, en particulier dans le cadre du programme « développement local et communautaire ».

Ce sous-programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation » (LIP 3.2).

❖ Sous-programme « Electrification rurale »

L'objectif de ce sous-programme est de permettre aux communautés rurales de bénéficier de l'accès à l'électricité, qui est l'une des conditions du développement de l'économie rurale et de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. L'électrification des chefs lieux de communes sera progressivement réalisée, en recourant aux technologies les plus adéquates (énergie hydraulique, énergie solaire, énergie fossile, etc.).

Ce sous-programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Promouvoir la diversification des activités économiques non agricoles » (LIP 1.5.).

A.1.5. Programme « systèmes financiers ruraux »

Le développement des services financiers en milieu rural et notamment du crédit est un préalable à la croissance de la production agro-sylvo-pastorale. Ce programme met l'accent sur le développement des services financiers décentralisés, à travers :

- Le renforcement du secteur par le contrôle et la concertation (assainissement des pratiques, adaptation et mise en œuvre effective de la réglementation, organisation de la profession) ;
- La consolidation, la professionnalisation et le développement des institutions de microfinance par des actions d'appui-conseil (organisation interne, mise en œuvre des plans d'affaire, renforcement des ressources humaines, structure financière) et l'appui à l'extension de leur couverture ;
- La recherche et le développement de services adaptés aux groupes vulnérables (études d'impact, conception et test de nouvelles méthodes et produits, capitalisation et diffusion).

Les liens entre les institutions de microfinance et le secteur bancaire commercial seront développés. Parallèlement, des incitations seront mises en place pour l'implantation d'agences de banques commerciales dans les centres ruraux. Des mécanismes d'incitation permettront d'améliorer la mobilisation de l'épargne rurale.

Ce programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Favoriser l'accès aux services financiers, et notamment au crédit, en milieu rural » (LIP 1.2.).

A.1.6. Programme « recherche – formation – vulgarisation »

L'intensification recherchée dans le cadre de la SDR nécessite une modernisation des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. L'objectif du programme « recherche-formation-vulgarisation » est de contribuer à l'amélioration des performances du secteur à la fois en favorisant la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et le renforcement des capacités des acteurs du secteur rural. Cela repose sur une synergie entre recherche, formation technique ou professionnelle et vulgarisation.

Il s'agira en premier lieu de relancer le système national de recherche agronomique pour améliorer son efficacité et élargir le champ de la recherche : organisation institutionnelle, gestion des ressources humaines, équipement et implantation sur le territoire national, etc. Les synergies avec les autres institutions de recherche au niveau sous-régional et international devront être renforcées.

Le mode de financement de la recherche sera diversifié. Un fonds de financement de projets de recherche menés en collaboration avec les organisations de producteurs ou dans le cadre d'actions de développement sera mis en place. Le financement de la recherche à travers des mécanismes combinant ressources publiques et privées (ventes de technologie, vente d'expertise, contrats de recherche) sera également établi. En outre, des mécanismes compétitifs de financement des projets de recherche seront mis en place. La protection des innovations et des inventions (labels, protection des obtentions, brevets) sera améliorée.

En outre, les capacités du système de formation technique et professionnelle du secteur rural seront développées pour la formation initiale et continue des cadres des secteurs public et privé ainsi que des organisations rurales. Les programmes seront révisés et les capacités des formateurs renforcées. Ces formations devront être adaptées aux publics cibles et couvrir l'ensemble des thématiques nécessaires au développement des filières : aspects techniques, gestion, organisation des filières, développement communautaire, alphabétisation fonctionnelle, etc. Cela passe notamment par la mise en place de mécanismes de financement de ces formations adaptées aux différentes catégories d'acteurs. L'insertion des thèmes ruraux dans les *curricula* de l'enseignement général sera renforcée.

Enfin, la diffusion des innovations reposera sur une synergie permanente entre les acteurs de la recherche, les services d'appui, les cadres de concertation des filières, les organisations de producteurs et le secteur privé. Les relations fonctionnelles entre ces différents acteurs seront revues pour améliorer l'efficacité et l'appropriation de ce transfert. Le secteur privé sera intégré dans cette réflexion : vétérinaires privés, fournisseurs d'intrants, opérateurs de l'aval de la production, etc.

Ce programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Favoriser la mise au point et l'adoption de technologies performantes et adaptées aux besoins des producteurs ruraux » (LIP 1.3.) et « Développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation » (LIP 3.2.).

A.1.7. Programme « Renforcement des institutions publiques du secteur rural »

Depuis la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, les institutions publiques éprouvent des difficultés à assurer avec efficacité les tâches qui leur incombent : faible efficacité des investissements, difficultés rencontrées dans la production de statistiques fiables, moyens limités pour l'application effective des dispositions réglementaires. C'est pourquoi deux sous-programmes ont été définis, pour dynamiser et renforcer la qualité de l'action publique.

❖ Sous-programme « Restructuration des institutions publiques du secteur rural »

La fragmentation du cadre institutionnel du secteur rural est identifiée comme une des limites importantes à l'efficacité de l'action publique dans le secteur. Il s'agira, dans le cadre du présent sous-programme, d'améliorer les capacités des institutions publiques et de renforcer les mécanismes de gouvernance pour permettre une bonne mise en œuvre de la SDR

Pour cela, il sera nécessaire de redéfinir les rôles des différents échelons institutionnels, notamment dans le cadre de la déconcentration et de la décentralisation, dans une perspective de fédération des initiatives et d'efficacité de l'utilisation des moyens. Les ressources humaines seront renforcées et la polyvalence des agents développée. La mise en place de dispositifs d'évaluation des résultats permettra de suivre les progrès réalisés.

Les capacités de l'administration en matière de contrôle du respect des règles et normes nécessite un renforcement significatif des dispositifs de surveillance et des laboratoires publics d'analyse (salubrité des aliments, qualité des eaux, pollutions, etc.).

Pour poursuivre la dynamique participative, ayant prévalu lors de l'élaboration de la SDR, les pouvoirs publics animeront des cadres de concertation avec les différents acteurs, à tous les niveaux.

Ce sous-programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable » (LIP 2.4.), « Renforcer la participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR » (LIP 3.4.) et « Améliorer les capacités des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la SDR » (LIP 3.5.).

❖ Sous-programme « Systèmes d'information et connaissance du secteur rural »

L'objectif du présent sous-programme est de permettre le pilotage de la politique de développement rural et un bon fonctionnement des filières par la production d'une information fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur. Cette information permettra également de mettre en œuvre le suivi et l'évaluation de la SDR.

Les statistiques publiques du secteur rural seront rationalisées, dans le cadre de la création d'un institut national des statistiques, au service des différents utilisateurs. Des enquêtes de base seront diligentées (recensement de l'agriculture et du cheptel, inventaire forestier, enquête budget – consommation des ménages, inventaire des ressources en eau, etc.).

La connaissance du monde rural doit être améliorée par des dispositifs d'étude approfondie, sur le long terme, sous forme d'observatoires, notamment dans le domaine de l'information sur les ressources naturelles. Les capacités d'analyse prospective seront améliorées.

L'accès de l'ensemble des utilisateurs à l'information sera développé, ce qui nécessite la création et le renforcement des centres d'information et de documentation à l'échelle nationale, régionale, et départementale. Les informations sur les marchés seront diffusées aux acteurs des filières.

Ce sous-programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Développer l'accès des acteurs du secteur rural à l'information et à la formation » (LIP 3.2.) et « Renforcer la structuration des filières » (LIP 1.1.).

A.1.8. Programme « Eau potable et assainissement »

L'amélioration de l'accès des ménages ruraux à l'eau potable est une dimension prioritaire de la lutte contre la pauvreté et de la sécurisation des conditions de vie. L'objectif du présent programme est de développer cet accès par une politique d'investissement volontariste pour parvenir à une amélioration du taux d'accès des populations rurales à l'eau potable (100% en 2015, contre 52% aujourd'hui).

Il s'agit de réaliser de nouveaux points d'eau moderne et de réhabiliter certains ouvrages existants. L'accent sera mis sur une gestion déléguée et une meilleure maîtrise de la gestion des ouvrages par les populations, à travers le renforcement des services d'appui aux exploitants (comités de gestion, gestionnaires sous contrat), qui assureront également une fonction de contrôle.

En parallèle, la réalisation d'infrastructures d'assainissement sera nécessaire pour améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Ce sous-programme correspond principalement à la ligne d'intervention prioritaire « Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux » (LIP 2.3.).

A.1.9. Programme « Réduction de la vulnérabilité des ménages »

La prégnance de la pauvreté rurale justifie une action publique résolue avec l'objectif de mettre en place des « filets de sécurité » au profit des plus vulnérables. Pour cela, trois sous programmes ont été définis, dans le cadre du présent programme.

❖ Sous-programme « Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles »

La prévention et la gestion des crises sont une obligation des pouvoirs publics, dans un pays sahélien comme le Niger. L'objectif est de mettre en place des mécanismes « d'assurance » collective face aux aléas les plus graves, à travers :

- le renforcement et la déconcentration du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires,
- la mise en place d'un dispositif opérationnel de gestion des autres catastrophes,
- la veille zoo-sanitaire et la lutte contre les épizooties,
- la lutte publique contre les infestations majeures touchant les céréales de base,
- la mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités des populations à gérer les risques et à faire face aux crises (banques céréalières, stocks semenciers de sécurité, prévention et lutte contre les feux de brousse, systèmes de prévoyance, renforcement des capacités d'ajustement, banques d'intrants zootechniques et vétérinaires, etc.).

Ce sous-programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles » (LIP 2.2.)

❖ Sous-programme « Santé – nutrition »

L'amélioration de la santé des populations implique notamment de prévenir les risques de maladie par des actions visant l'amélioration de l'environnement sanitaire et de l'alimentation des populations. Le présent sous-programme vise à concourir à cet objectif à travers la constitution de synergies entre les acteurs du développement rural et ceux du système de santé.

Un volet important concernera les actions d'information – éducation – communication relatives à l'hygiène du milieu et aux pratiques des ménages : assainissement, bonnes pratiques d'hygiène alimentaire, consommation des aliments riches en nutriments, etc. Ces actions constitueront également un relais pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les IST - VIH/SIDA.

Ce sous-programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Améliorer la qualité nutritionnelle et sanitaire de l'alimentation des ménages ruraux » (LIP 2.3.).

❖ Sous-programme « Augmentation des revenus des plus vulnérables »

Les activités agro-sylvo-pastorales ne procurent pas à tous les ruraux des revenus substantiels et stables. L'objectif est donc de développer d'autres formes d'activités à même de permettre aux populations vulnérables d'améliorer leurs revenus et de sortir du cycle de la grande pauvreté.

Une agence des travaux ruraux sera créée pour réaliser les investissements sur la base d'une mobilisation importante de main d'œuvre rurale. Dans certaines zones vulnérables, des programmes volontaristes de travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO) permettront d'améliorer le pouvoir d'achat des populations et de favoriser l'épargne.

La sécurisation des migrations saisonnières sera recherchée par l'appui à l'organisation des « exodants » et la sécurisation des transferts de fonds. Les activités génératrices de revenus seront appuyées par des actions d'IEC et l'accès à des financements spécifiques.

Ce sous-programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Promouvoir la diversification des activités économiques non agricoles » (LIP 1.5.) et « Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles » (LIP 2.2.)

A.1.10. Programme « Préservation de l'environnement »

La préservation de l'environnement global nécessite l'intervention des pouvoirs publics : il s'agira d'inciter les acteurs ruraux à la mise en œuvre de pratiques plus durables et d'inverser les phénomènes d'érosion génétique.

La préservation de la biodiversité et des espaces naturels sera poursuivie : renforcement du réseau d'aires protégées, conservation des ressources génétiques in situ et ex situ, renforcement de la surveillance et du contrôle de la circulation des organismes vivants, valorisation du potentiel cynégétique, mise en œuvre de la réglementation en matière de chasse, de pêche et de forêt, etc. La réintroduction de certaines espèces sauvages disparues et la restauration de certains milieux dégradés constituant l'habitat de la faune et de la flore permettront de préserver à long terme la biodiversité du Niger. La lutte contre les plantes envahissantes devra être intensifiée.

Parallèlement, la prise de conscience par l'ensemble des acteurs des évolutions environnementales sera développée à travers des actions d'information-éducation-communication : promotion des bonnes pratiques en agriculture et en élevage, économies d'énergie, etc. Cette prise en compte devra également être relayée dans l'ensemble des programmes de la SDR. Les évaluations d'impact environnemental seront généralisées.

L'utilisation de sources d'énergie alternatives fera l'objet d'incitation : diffusion d'équipements de substitution à prix réduits, sensibilisations, etc. La lutte contre les pollutions sera intensifiée par la réglementation et le contrôle, complémentaire aux actions d'IEC.

Ce programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Sécuriser l'exploitation du milieu et préserver l'environnement » (LIP 2.5.).

A.2. PROGRAMMES SECTORIELS PRIORITAIRES

A.2.1. Programme « Développement de l'irrigation »

La forte dépendance actuelle des producteurs ruraux vis-à-vis de la pluviométrie justifie un effort particulier de développement de l'irrigation, notamment de l'irrigation privée. L'objectif de ce programme est de permettre l'augmentation de la production agricole irriguée.

L'investissement privé dans la petite irrigation sera encouragé par la réalisation des ouvrages collectifs nécessaires à la mobilisation des eaux de surface et souterraines et par la mise en place de mécanismes de financement adaptés.

La restructuration et la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles seront menées, dans le cadre de nouveaux modes de gestion de l'eau et du foncier. De nouveaux aménagements seront réalisés dans le cadre de montages financiers adaptés.

Les circuits d'approvisionnement, le développement des débouchés et l'amélioration de la qualité des produits seront également des axes d'intervention importants, qui seront concrétisés à travers les cadres de concertation prévus au niveau du programme « organisations professionnelles et structuration des filières ». La valorisation du potentiel halieutique des aménagements sera également favorisée.

Ce programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions » (LIP 2.1.).

A.2.2. Programme « Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux »

Le devenir des systèmes pastoraux est un sujet de préoccupation nationale : multiplication des conflits pour l'accès à l'eau et aux pâturages, développement des champs de culture dans les couloirs de passage, diminution des marges de sécurité face aux crises de disponibilité fourragère. La spécificité de ce mode d'exploitation extensif justifie la mise en place d'un programme spécifique dont l'objectif est d'optimiser et de pérenniser les systèmes pastoraux.

Cela passera par l'amélioration du maillage des points d'eau pastoraux par la réalisation d'ouvrages d'hydraulique pastorale et d'aménagements pour l'accès des troupeaux aux mares. L'inventaire et la matérialisation des couloirs de passage et des enclaves pastorales permettront d'améliorer la cohabitation entre producteurs ruraux. La mise en application des principes du code rural dans les espaces pastoraux (code pastoral) sera un préalable à la réalisation de ces investissements pour clarifier les conditions de l'accès aux points d'eau et au pâturage. La question de la transhumance transfrontalière sera approfondie à un niveau sous-régional.

Le fonctionnement des marchés et la valorisation des productions feront l'objet d'actions spécifiques en relation avec le programme « organisations professionnelles et structuration des filières ».

En complément, des systèmes d'information sur les ressources seront mis en place. Des mécanismes de prévoyance des risques de crise fourragère, complémentaire aux mécanismes mis en place dans le cadre du sous-programme « prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles » seront également expérimentés.

Ce programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Faciliter un accès aux ressources naturelles permettant une gestion durable » (LIP 2.4.), « Poursuivre et approfondir les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles » (LIP 2.2.) et « Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions » (LIP 2.1.).

A.2.3. Programme « Restauration des terres et reboisement »

La dégradation des sols et la disparition du couvert végétal constituent un phénomène quasi généralisé. L'objectif du présent programme est de permettre la réalisation des investissements importants pour restaurer et reboiser les terres dégradées, aux fins d'une mise en valeur agro-sylvo-pastorale. Ces investissements dépassent les capacités des communautés rurales.

Les activités de gestion conservatoire des eaux et des sols (CES/DRS) seront réalisées par les populations bénéficiaires, les pouvoirs publics apportant les moyens matériels, le conseil technique et les incitations indispensables. Une réflexion approfondie devra être conduite pour harmoniser les approches et mieux prendre en compte les capacités réelles des bénéficiaires à contribuer à ces investissements. La question foncière sera également prise en compte. Une partie de ces réalisations sera menée dans le cadre du « programme de développement local et communautaire ».

Des mécanismes d'incitation au reboisement seront mis en place, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des engagements en matière de changement climatique (séquestration de carbone), prenant

en compte la pérennité et la rentabilité des investissements. Les pépinières forestières publiques et privées feront l'objet d'une promotion.

Ce programme correspond essentiellement à la ligne d'intervention prioritaire « Sécuriser les systèmes d'exploitation du milieu et préserver l'environnement » (LIP 2.5.)

A.2.4. Programme « Kandadji : régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger »

Le Fleuve Niger, qui constitue le principal cours d'eau du pays, connaît une dégradation poussée de ses écosystèmes. Cela compromet la pérennité de la ressource eau et de certaines activités socio-économiques. L'objectif du présent programme est la régénération et la préservation des écosystèmes fluviaux par le soutien à l'étiage.

Il s'agit de construire un barrage en amont du parcours nigérien du fleuve pour garantir un débit d'étiage conséquent. Une centrale hydro-électrique sera installée. Ce barrage permettra le développement d'un potentiel d'irrigation important. Cet aménagement aura de nombreux effets induits : désenclavement de la rive droite, pérennisation et amélioration de la compétitivité des cultures irriguées en aval, amélioration de la navigabilité du fleuve en aval, offre d'emplois durant la phase de construction, etc.

Un volet d'accompagnement environnemental et social permettra de limiter les impacts négatifs inhérents à ce type d'aménagement et de réinstaller dans de bonnes conditions les populations touchées.

Ce programme correspond essentiellement aux lignes d'intervention prioritaires suivantes : « Mobiliser les ressources en eau en vue de sécuriser les différentes productions » (LIP 2.1.), « Sécuriser les systèmes d'exploitation du milieu et préserver l'environnement » (LIP 2.5.), « réduire l'enclavement des zones rurales » (LIP 1.6).

B. LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SDR :

B.1. LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la SDR nécessite un travail d'animation, de suivi, d'évaluation et de capitalisation des actions, pour s'assurer de leur cohérence. Le dispositif devra permettre la mobilisation des financements nécessaires et la réalisation des programmes prévus et procéder à la mise à jour périodique du cadre stratégique.

Le Ministre chargé de coordonner la SDR assurera l'animation de ce processus : coordination inter-ministérielle, concertation avec les partenaires au développement. Une instance de concertation, réunira les ministères concernés, des représentants de la société civile, des collectivités décentralisées, des opérateurs économiques et les partenaires au développement.

Une équipe multidisciplinaire, composée de cadres affectés spécifiquement à cette tâche, assurera le travail de secrétariat : suivi et monitoring de la mise en œuvre, capitalisation, animation des instances de concertation. Cela permettra de s'assurer de la cohérence des interventions, de la complémentarité des actions et de leur suivi – évaluation. Son rattachement institutionnel sera défini ultérieurement.

Le suivi de la mise en œuvre de la SDR sera également réalisé au niveau des différentes régions au sein de comités régionaux réunissant les acteurs du secteur.

La maîtrise d'ouvrage des programmes sera confiée aux différents ministères techniques en charge du secteur rural. La mise en œuvre des activités prévues par la SDR relèvera de structures identifiées lors de la définition des différents programmes. La concertation avec les partenaires autour de chaque programme sera facilitée par la désignation d'un partenaire « chef de file » pour chaque programme.

B.2. LE MECANISME DE FINANCEMENT PUBLIC

Dans un contexte d'insuffisance des ressources et d'accroissement des besoins, l'approche-programme est choisie pour améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le cadrage des dépenses à moyen terme prévu par la SRP permettra de donner aux programmes de la SDR une visibilité dans la durée. Le financement des programmes prend en compte la contribution de l'Etat, des partenaires et des bénéficiaires.

Le dialogue politique et la construction de diagnostics, stratégies et programmes partagés entre acteurs nationaux et partenaires financiers peut permettre à la coopération d'être basée sur un engagement réciproque portant sur les politiques et stratégies à mener, les moyens à mettre en place et les objectifs à atteindre.

Toutefois, l'approche programme nécessite de réduire la dispersion des différentes formes d'intervention et la multiplicité de procédures de financement ou de mécanismes de gestion de l'aide octroyée par les différents partenaires au développement. Cette approche permettra de disposer de cadres d'intervention de plus en plus sécurisants, indispensables aux partenaires pour adopter des modalités communes de financement. L'objectif est d'aller progressivement vers un soutien global des partenaires à une stratégie cohérente de dépenses publiques dans le secteur rural.

L'amélioration de la gestion de l'aide permettra aux partenaires d'en mobiliser une grande partie sous forme budgétaire, inscrite dans les procédures nationales et se fondant avec les ressources internes pour être mieux maîtrisées par les responsables nationaux. L'aide budgétaire rend plus facile et plus effective la coordination entre donateurs sous la conduite du gouvernement autour de stratégies et d'objectifs communs et facilite la pérennisation des actions en s'inscrivant dans le cadre permanent du budget national. La mise en œuvre de l'aide budgétaire sera progressive et dépendra notamment de la capacité de gestion de la chaîne de dépenses publiques. Cette approche sera d'abord expérimentée dans d'autres secteurs et son application dans le cadre de la SDR restera, dans un premier temps, limitée.

Les « fonds communs » seront également développés. Ces dispositifs permettront une gestion flexible, proche de celle des projets, tout en offrant un cadre unique de mobilisation des crédits. Ils sont particulièrement bien adaptés à la mise en place de fonds compétitifs de subvention ou la réalisation d'actions ponctuelles (fonds d'études). L'expérience accumulée dans le domaine de la prévention-gestion des crises alimentaires doit être capitalisée et étendue à d'autres programmes (Fonds d'appui aux OP, Fonds d'appui à la recherche, etc.).

D'autres formes de coordination de la mise en œuvre des financements perdureront. La gestion des financements entrant dans le cadre de projets restera spécifique des procédures de chaque partenaire. Toutefois, l'harmonisation des conditions de mise en œuvre, des objectifs poursuivis ou des codes de financement sera recherchée. Cela concernera par exemple la mise en œuvre du « programme de développement local et communautaire », dont les actions seront exécutées dans le cadre de projets touchant une ou plusieurs zones géographiques bien déterminées.

B.3. LE MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

Les résultats obtenus et les impacts produits par les différentes opérations mises en œuvre depuis l'indépendance dans le secteur rural ne peuvent être correctement appréciés du fait de la diversité des mécanismes de suivi et d'évaluation des actions. La stratégie de réduction de la pauvreté définit des objectifs ambitieux pour systématiser et mettre en cohérence le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Le suivi et l'évaluation de la SDR doivent être réalisés dans un cadre cohérent pour permettre de disposer des informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées dans les différents programmes. La diffusion des informations et la production d'outils d'aide à la décision permettront d'alimenter la démarche participative de mise à jour périodique de la SDR.

Le suivi s'intéressera à la réalisation des activités et la progression dans l'atteinte des résultats, alors que l'évaluation concernera les objectifs fondamentaux de la SDR et notamment leur contribution à l'atteinte des objectifs sectoriels auxquels ils sont rattachés. Cet exercice d'évaluation continue sera accompagné de la mesure d'impacts réels de la SDR. La mesure d'impact ne saurait être envisageable en dehors des effets et des changements que la SDR aura à apporter. Les effets d'une Stratégie sont le plus souvent recherchés à un horizon temporel éloigné qui pourrait être 2015.

Le suivi-évaluation nécessite trois niveaux de collecte de données :

- Les systèmes de suivi-évaluation des programmes et projets devront produire des informations cohérentes sur les réalisations effectuées. Ils devront également conduire des analyses sur la contribution des activités mises en œuvre pour parvenir aux résultats attendus.
- Le système de production de statistiques doit être renforcé pour améliorer la régularité, la fiabilité, la coordination intersectorielle en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données, ainsi que le niveau de désagrégation des données. Cette harmonisation sera notamment conduite dans le cadre de l'Institut national de la statistique. La réalisation d'enquêtes de base sera nécessaire ainsi que la diffusion d'information à tous les niveaux.
- La connaissance approfondie du milieu rural (système de production, évolution de l'environnement à long terme, conditions de vie des ménages, etc.) relève également de dispositifs spécifiques, par exemple sous forme de réseaux d'observatoires, basés sur des partenariats entre systèmes d'information, système de recherche et acteurs à la base. Des études spécifiques sur des thématiques précises dans le domaine du développement rural seront réalisées et diffusées.

Une structure spécifique doit être mise en place pour coordonner le suivi-évaluation de la SDR. Elle sera chargée par exemple de déterminer le noyau d'indicateurs pertinents, d'agréger les données provenant des différentes sources d'information et de constituer une base de données, de diffuser l'information et de produire les outils d'aide à la décision. Elle contribuera au suivi-évaluation de la SRP.

ANNEXES

ANNEXE 1. RAPPEL DU PROCESSUS D'ELABORATION

Contexte de l'élaboration de la SDR :

- Demande du Gouvernement auprès des partenaires pour l'élaboration d'une stratégie intersectorielle de développement rural ;
- Constat d'une insuffisante prise en compte des enjeux du développement rural dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ;
- Nécessité de mettre à jour et de fédérer les stratégies déjà élaborées (niveau national et sous-régional).

Objectifs du processus d'élaboration de la SDR :

- Une intégration intersectorielle de la programmation stratégique ;
- Un consensus maximum autour des objectifs définis ;
- Une réelle mise en œuvre opérationnelle à l'issue de l'exercice de programmation

Instances de pilotage du processus

- Comité de pilotage
- Groupe technique de travail
- Comité de rédaction

Déroulement du processus

- Première phase : décembre 2001 – mars 2002
Rédaction de la première version de la SDR : mars 2002
Atelier national de validation de la première version de la SDR : 11 et 12 Mars 2002
- Deuxième phase : Novembre 2002 – Juin 2003
Mise en débat du document provisoire : au niveau des OP et au niveau de l'administration centrale (Déc 2002- Janv 2003) ainsi qu'au niveau des ONG (Janv 2003)
Rédaction du premier document d'orientation : fév – mars 2003
Rédaction de la synthèse pour le forum sur la SRP : fév 2003
Ateliers régionaux d'enrichissement : mai 2003
Finalisation du document d'orientation : avril – mai 2003
- Atelier national de validation de la SDR : Juin 2003

Les études complémentaires :

- Cadrage macro-financier de la SDR et lien avec la SRP ;
- Définition d'un système de suivi-évaluation ;
- Implications institutionnelles de la SDR ;
- Diagnostic-prospective sur les systèmes de production.

ANNEXE 2. PRINCIPAUX DOCUMENTS DE STRATEGIE ELABORES DANS LE SECTEUR RURAL DEPUIS L'INDEPENDANCE

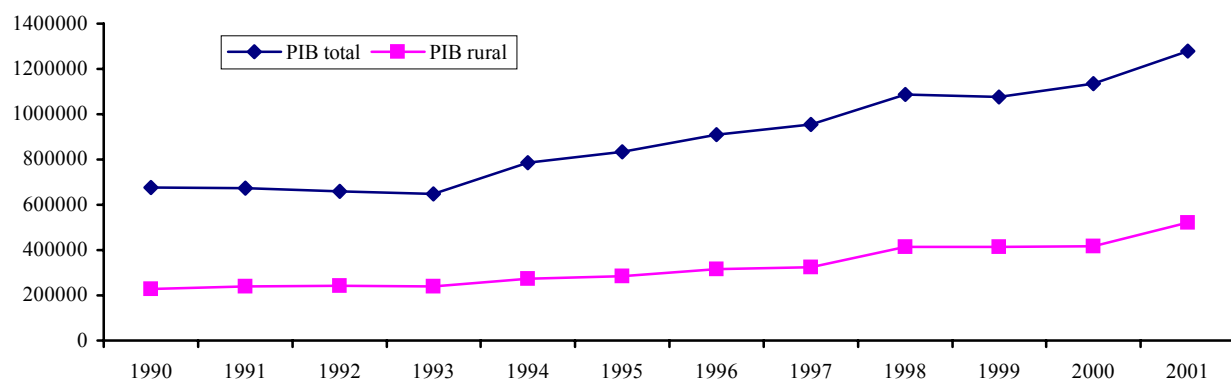
Plan de Développement Economique et Social 1961-1963	<i>Présidence de la République du Niger</i>
Plan quadriennal 1965-1968	<i>Présidence de la République, Commissariat Général au Plan</i>
Perspectives décennales 1965 –1974	<i>Présidence de la République Commissariat Général au Plan</i>
Code Forestier	<i>Loi No 74- 7 du 4 mars 1974</i>
Le Programme Triennal 1976-1978	<i>Ministère du Plan</i>
Plan de Développement Economique et Social 1979-1983	<i>Ministère du Plan</i>
Le programme significatif de relance (1986)	<i>Cabinet du Premier Ministre</i>
Le programme d’ajustement structurel (1985 – 1988)	<i>Cabinet du Premier Ministre Ministère des Finances, Ministère du Plan</i>
Recommandations du Forum sur les stratégies de développement en milieu rural, Zinder 1982	<i>Ministère du Développement Rural</i>
Engagement de Maradi sur la lutte contre la désertification 1984	<i>Conseil national de développement Rapport final du débat sur la lutte contre la désertification</i>
Recommandations du Débat national sur l’élevage, Tahoua 1985	<i>Ministère du Développement rural</i>
Plan de Développement Economique et Social 1987-1991	<i>Ministère du Plan</i>
Les principes directeurs pour une politique de développement rural pour le Niger, 1992 Loi sur la concurrence et les prix	<i>Ordonnance n°92-30 du 8 juillet 1992</i>
Les Principes d’orientation du Code Rural 1993	<i>Ordonnance N° 93-015 du 2 mars 1993</i>
Le Programme complet de sécurité alimentaire 1994	<i>Ministère du Développement Rural</i>
Loi portant organisation coopérative	<i>Ordonnance N° 96-067/P /MAG/ELdu 09 novembre 1996</i>
Loi portant sur les systèmes financiers décentralisés 1996	<i>Ordonnance 96-024 du 30 mai 1996</i>
Le document cadre de politique économique et sociale (1996-1998)	<i>Décret n°416/PRN/MEF/P du 9 novembre 1996</i>
La politique nationale de promotion du secteur privé 1997	<i>Décret n°97-130PRN/MC du 17 mars 1997</i>
Le Programme de Relance Economique (PRE) 1997	<i>Loi N°97-024 du 08 juillet 1997</i>
Programme quinquennal de Développement Sectoriel 1997-2001	<i>Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage</i>
Plan d'action pour la nutrition: 1997	<i>Ministère de la Santé</i>
Déclaration de politique nationale de promotion du secteur privé adoptée en 1997.	<i>Ministère du Commerce</i>
Loi portant régime de l’eau 1998	<i>Ordonnance N° 93-014 du 2 mars 1993 modifiée par la loi 98-041 du 17 décembre 1998</i>
Le Programme national cadre de lutte contre la pauvreté (PNC/LCP) 1997	<i>Ministère du Plan</i>
Code de l’Environnement 1998	<i>loi 98-56 du 29 décembre 1998</i>
Le plan d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN-LCD/GRN) 1998	<i>Ministère de l’Hydraulique et de l’Environnement</i>
La stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique 1998	<i>Ministère du Plan CNEDD</i>
Le plan national de l’environnement pour un développement durable (PNEDD) 1998	<i>Ministère du Plan CNEDD</i>
La stratégie de croissance agricole durable 1999	<i>Décret n°99-531/PCRN du 21 décembre 1999</i>
La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA), 2000	<i>Décret N° 2000-281/PRN/PM du 04 août 2000</i>
La Déclaration de Politique générale du Gouvernement de la 5^{ème} République 2000	<i>Cabinet du Premier Ministre</i>
Stratégie Nationale de la Microfinance 2001	<i>Ministère des Finances. En cours d’adoption</i>
La stratégie nationale de développement de l’irrigation et de collecte des eaux de ruissellement 2001	<i>Ministère du Développement Rural. En cours d’adoption</i>
Stratégie de Réduction de la pauvreté	<i>Cabinet de Premier Ministre / Secrétariat permanent de la SRP – janvier 2002</i>
Document cadre pour la relance du secteur de l’élevage au Niger	<i>Décret n°2002/042/PRN du 12 mars 2002</i>

ANNEXE 3. DONNEES ECONOMIQUES

1. Poids du secteur agro-sylvo-pastoral dans le produit intérieur brut (prix courants, en millions FCFA)

Années	PIB total	PIB secteur rural		PIB agriculture		PIB élevage		PIB forêt et pêche	
		Valeur	% du PIB total	Valeur	% du PIB total	Valeur	% du PIB total	Valeur	% du PIB total
1990	677 230	228 929	34%	135 998	20%	68 215	10%	24 716	4%
1991	672 689	238 173	35%	146 009	22%	67 795	10%	24 369	4%
1992	658 986	241 778	37%	147 142	22%	69 710	11%	24 926	4%
1993	647 382	239 524	37%	142 164	22%	71 601	11%	25 759	4%
1994	787 059	273 237	35%	158 931	20%	86 053	11%	28 253	4%
1995	834 588	284 186	34%	163 744	20%	88 005	11%	32 437	4%
1996	909 707	316 743	35%	187 234	21%	94 537	10%	34 972	4%
1997	953 545	322 572	34%	183 479	19%	100 697	11%	38 396	4%
1998	1 086 730	413 682	38%	263 602	24%	108 163	10%	41 917	4%
1999	1 075 154	414 284	39%	260 478	24%	106 808	10%	46 998	4%
2000	1 134 711	418 239	37%	248 563	22%	117 280	10%	52 396	5%
2001	1 278 102	521 813	41%	344 796	27%	125 213	10%	51 804	4%

Source : DCSN - 1998 à 2001 = données provisoires

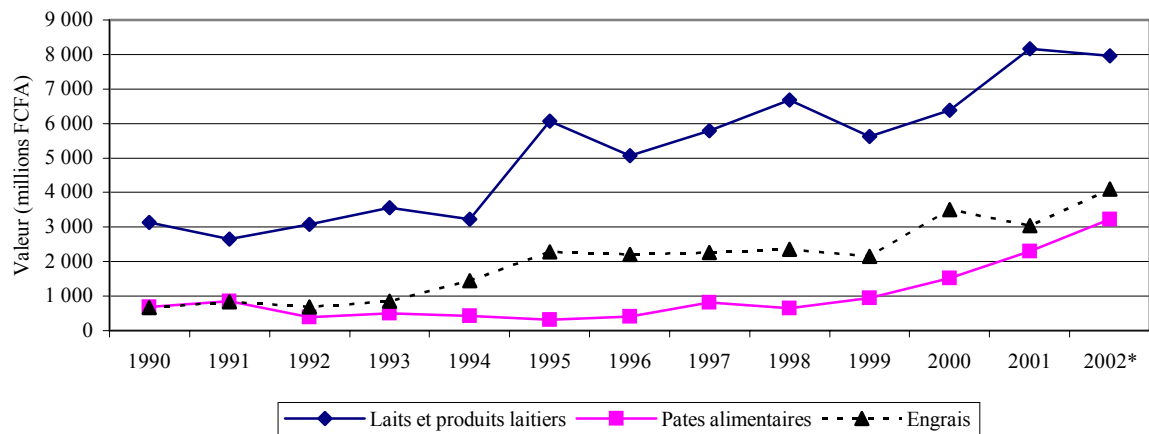


2. Poids des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche dans les exportations totales (moyenne 1998 - 2001)

Produits	Moyenne 1998-2001 (en millions FCFA)	% du total général	% du total de la rubrique
Produits de l'élevage et dérivés	27 062	22%	100%
<i>Bovins sur pied</i>	10 998		41%
<i>Ovins + caprins sur pied</i>	12 197		45%
<i>Camélins sur pied</i>	1 919		7%
<i>Equins et asins sur pied</i>	1 479		5%
<i>Autres (dont cuirs et peaux)</i>	469		2%
Produits de l'agriculture	19 980	16%	100%
<i>Oignon</i>	11 502		58%
<i>Nièbé</i>	5 456		27%
<i>Souchet</i>	1 249		6%
<i>Dattes</i>	404		2%
<i>Coton + graines de coton</i>	380		2%
<i>Arachide</i>	357		2%
<i>Autres</i>	634		3%
Poissons	1 382	1%	
Uranium	67 670	55%	
Autres produits d'exportation	6 401	5%	
Total général	122 495	100%	

Source : DSCN

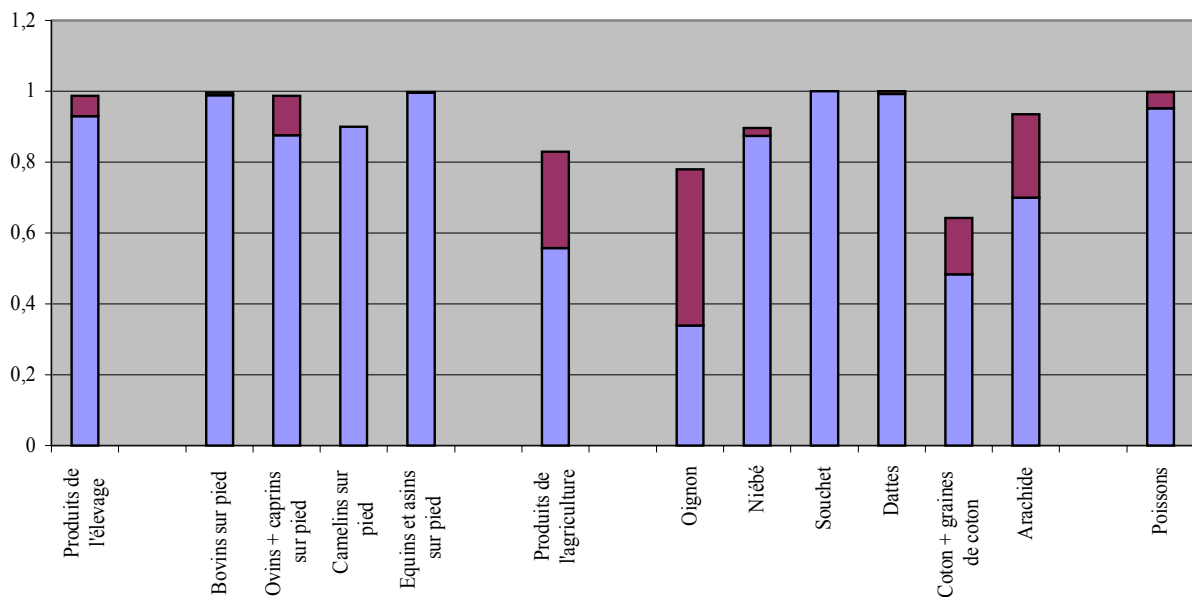
Evolution des importations de lait, pâtes alimentaires et engrais



3. Part du Nigeria et de l'UEMOA dans les exportations de produits agro-pastoraux (Moyenne 1998-2001)

Produits	Exportations vers le Nigeria (en % des exportations totales)	Exportations vers l'UEMOA (en % des exportations totales)
Produits de l'élevage	93%	6%
<i>Bovins sur pied</i>	99%	1%
<i>Ovins + caprins sur pied</i>	88%	11%
<i>Camelins sur pied</i>	90%	0%
<i>Equins et asins sur pied</i>	100%	0%
Produits de l'agriculture	56%	27%
<i>Oignon</i>	34%	44%
<i>Niébé</i>	87%	2%
<i>Souchet</i>	100%	0%
<i>Dattes</i>	99%	1%
<i>Coton + graines de coton</i>	48%	16%
<i>Arachide</i>	70%	23%
Poissons	95%	5%

Source : DSCN



4. Evolution des superficies, productions et rendements des principales cultures (1980 à 2001)

		1 980	1 981	1 982	1 983	1 984	1 985	1 986	1 987	1 988	1 989	1 990
Mil	Superficie	3 072 420	3 088 248	3 083 804	3 135 550	3 029 730	3 168 705	3 239 487	3 016 723	3 525 947	3 506 632	4 606 002
	Rendement	444	432	419	414	254	458	427	330	501	380	364
	Production	1 362 785	1 313 842	1 292 548	1 298 345	771 040	1 444 893	1 383 395	996 930	1 766 316	1 332 729	1 765 532
Sorgho	Superficie	768 070	982 320	1 134 580	1 106 590	1 098 449	1 142 226	1 109 110	1 342 306	1 469 821	1 587 410	2 336 897
	Rendement	479	327	316	321	215	288	325	273	381	266	120
	Production	367 995	321 650	358 731	355 415	236 498	329 220	360 164	365 847	560 189	421 876	280 428
Niébé	Superficie	1 105 100	1 197 632	1 427 948	1 608 525	1 512 739	1 566 199	1 590 541	1 790 809	1 925 194	2 209 460	2 662 503
	Rendement	243	235	197	169	129	74	184	117	157	145	84
	Production	268 735	281 617	281 744	271 349	194 843	115 332	292 935	208 768	301 549	320 496	223 543
Maïs	Superficie	15 200		12 545	10 515	10 700	7 200	9 400	14 019	9 560	3 035	5 600
	Rendement	658	0	576	636	659	472	649	555	517	651	314
	Production	10 000	0	7 280	6 690	7 055	3 400	6 100	7 778	4 947	1 977	1 759
Riz	Superficie	20 060	20 670	20 234	22 160	12 284	20 585	27 645	24 802	17 555	22 535	10 226
	Rendement	1 490	1 884	2 037	2 022	2 518	2 754	2 730	2 477	3 011	3 415	962
	Production	29 892	38 945	41 220	44 798	48 548	56 694	75 782	61 428	52 864	76 953	9 838
Arachide	Superficie	189 600	208 700	190 385	167 560	142 600	29 700	118 200	158 244	78 256	59 518	62 766
	Rendement	665	478	460	447	216	283	461	254	165	429	279
	Production	126 125	101 700	87 484	74 970	30 800	8 400	54 500	40 427	12 921	25 522	17 533

		1 991	1 992	1 993	1 994	1 995	1 996	1 997	1 998	1 999	2000	2001
Mil	Superficie	4 385 952	4 988 796	3 860 299	4 934 657	5 229 430	5 021 891	4 503 635	5366055	5351203	5151395	5231936,7
	Rendement	421	358	369	400	338	351	300	446	429	326	450,83525
	Production	1 846 020	1 787 054	1 425 619	1 971 960	1 769 328	1 761 839	1 351 868	2391282	2296227	1679174	2358741,5
Sorgho	Superficie	2 070 819	2 530 518	2 238 829	2 015 594	1 934 926	2 116 467	1 883 287	2241343	2098668	2155556	2603519
	Rendement	226	152	129	197	137	194	154	224	227	172	254,88923
	Production	468 971	384 639	288 691	396 578	265 655	410 374	289 662	502731	476119	370716	663608,95
Niébé	Superficie	2 866 153	3 898 409	3 357 718	2 966 418	3 439 112	3 041 227	3 295 570	3720167	3793793	3846277	3512464,1
	Rendement	133	103	48	129	54	97	58	208	111	68	145,04616
	Production	381 207	402 319	162 823	382 578	184 062	295 243	192 453	774630	420671	262657	509469,43
Maïs	Superficie	754	2 276	499	2 407	1 582	23 020	2 583	5378	4901	6149	8900,7994
	Rendement	1 255	428	146	728	817	163	1 161	954	3114	638	261,24422
	Production	946	974	73	1 752	1 293	3 762	3 000	5130	15294	3920	2325,2824
Riz	Superficie	5 134	14 523	6 060	7 828	20 648	44 787	17 882	14898	15078	18245	24625
	Rendement	1 147	1 417	1 489	70	2 472	1 857	4 127	3935	4111	3313	3048,6789
	Production	5 889	20 576	9 025	550	51 045	83 188	73 810	58628	61989	60453	75074
Arachide	Superficie	103 533	175 180	84 702	151 036	269 294	416 055	232 502	229719	250101	360338	192320,64
	Rendement	383	326	238	446	413	471	378	488	415	314	426,40258
	Production	39 664	57 100	20 152	67 433	111 092	195 970	87 873	112136	103733	113216	82006,019

Source: Direction de l'Agriculture/MDA

Superficie : ha - Rendement: Kg/ha - Production : tonnes

5. Evolution des effectifs des espèces animales (1990 à 2002)

	Bovins	Ovins	Caprins ameli	Asins	Equins
1990	1 711 004	3 097 887	4 970 567	433 461	83 058
1991	1 801 811	3 264 031	5 222 292	448 702	85 279
1992	1 892 200	3 437 400	5 492 700	466 600	87 900
1993	1 909 300	3 517 700	5 606 200	475 800	88 800
1994	1 968 100	3 678 400	5 779 600	486 300	89 900
1995	3 084 973	5 715 562	7 565 292	296 953	595 002
1996	3 146 672	5 887 029	7 754 424	302 892	600 952
1997	3 209 606	5 887 029	7 948 285	308 950	606 962
1998	3 273 798	3 273 798	8 146 992	315 129	613 031
1999	3 339 274	6 432 915	8 350 667	321 431	619 161
2000	3 406 059	6 625 903	8 559 434	327 860	625 353
2001	3 474 181	6 824 680	8 773 419	334 417	631 607
2002	3 543 664	7 029 420	8 992 755	341 106	637 923

Source : MRA/ Direction de la production animale

LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, DES PRIORITES DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

